|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **itu-old** | UNION INTERNATIONALE DES TELECOMMUNICATIONS | | | | | **TSAG – R 1 – F** |
|  | **SECTEUR DE LA NORMALISATION DES TELECOMMUNICATIONS**  PÉRIODE D'ÉTUDES 2017-2020 | | | | **Juin 2017** | |
|  |  | | | | **Original: anglais** | |
| **Question(s):** | |  |  | | | |
| **GROUPE CONSULTATIF DE LA NORMALISATION DES TÉLÉCOMMUNICATIONS**  **RAPPORT 1** | | | | | | |
| **Origine:** | | Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications | | | | |
| **Titre:** | | Rapport de la première réunion du GCNT tenue à Genève du 1er au 4 mai 2017 | | | | |
| **Objet:** | | Information | | | | |
| **Contact:** | | Bruce Gracie Président du GCNT | | Tél.: +1 613 592-3180 E-mail: [bruce.gracie@ericsson.com](mailto:bruce.gracie@ericsson.com) | | |

|  |  |
| --- | --- |
| **Mots clés:** | GCNT; rapport |
| **Abstract:** | Rapport de la première réunion du Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications (Genève, 1er-4 mai 2017) de la période d'études 2017-2020 |

NOTE – Tous les documents soumis et examinés ou mentionnés à cette réunion du GCNT sont répertoriés dans l'ordre du jour (Documents [TD120R1](https://www.itu.int/md/T17-TSAG-170501-TD-GEN-0120/fr) et [TD119](https://www.itu.int/md/T17-TSAG-170501-TD-GEN-0119/fr)). Le présent rapport rend compte des conclusions de cette réunion du GCNT et des décisions qui y ont été prises[[1]](#footnote-1).

**Table des matières**

Page

[1 Ouverture de la réunion par le Président du GCNT 4](#_Toc488064152)

[2 Remarques liminaires du Secrétaire général 4](#_Toc488064153)

[3 Remarques liminaires du Directeur du TSB 4](#_Toc488064154)

[4 Commentaires et observations du Président du GCNT 4](#_Toc488064155)

[5 Adoption de l'ordre du jour, attribution des documents et programme de gestion du temps 5](#_Toc488064156)

[6 Rapport du Directeur du TSB 5](#_Toc488064157)

[7 Organisation des travaux du GCNT pour la période d'études 2017-2020 5](#_Toc488064158)

[8 Nominations supplémentaires au Comité de normalisation pour le vocabulaire (SCV) 6](#_Toc488064159)

[9 Groupes spécialisés 7](#_Toc488064160)

[10 Plan stratégique et plan opérationnel 8](#_Toc488064161)

[11 Encourager les Membres de Secteur à soumettre des contributions à l'UIT-T 9](#_Toc488064162)

[12 Règlement des télécommunications internationales (RTI) 9](#_Toc488064163)

[13 Droits de propriété intellectuelle (DPI) 9](#_Toc488064164)

[14 Informations actualisées sur l'attribution des ressources de numérotage 10](#_Toc488064165)

[15 SMSI et Objectifs de développement durable 10](#_Toc488064166)

[16 Journal de l'UIT 11](#_Toc488064167)

[17 Réduire l'écart en matière de normalisation 11](#_Toc488064168)

[18 Accessibilité 11](#_Toc488064169)

[19 Résultats des travaux des Groupes du Rapporteur du GCNT 12](#_Toc488064170)

[19.1 Groupe du Rapporteur du GCNT sur la stratégie en matière de normalisation (RG‑StdsStrat) 12](#_Toc488064171)

[19.2 Groupe du Rapporteur du GCNT sur le programme de travail (RG-WP) 13](#_Toc488064172)

[19.3 Réunions du Groupe du Rapporteur sur les méthodes de travail (RG-WM) 14](#_Toc488064173)

[19.4 Groupe du Rapporteur du GCNT sur le renforcement de la coopération (RG-SC) 15](#_Toc488064174)

[19.5 Groupe du Rapporteur du GCNT sur le Plan stratégique et le Plan opérationnel (RG- SOP) 16](#_Toc488064175)

[20 Autres activités que le GCNT doit mener à bien 16](#_Toc488064176)

[21 Calendrier des réunions de l'UIT-T et date de la prochaine réunion du GCNT 16](#_Toc488064177)

[22 Divers 16](#_Toc488064178)

[23 Autres 17](#_Toc488064179)

[24 Examen du projet de Rapport de la réunion 17](#_Toc488064180)

[25 Remarques de clôture du Directeur du TSB 17](#_Toc488064181)

[26 Clôture de la réunion 17](#_Toc488064182)

[Annexe A – Groupes du Rapporteur du GCNT, mandats et Rapporteurs 18](#_Toc488064183)

[A.1 Mandat du Groupe du Rapporteur du GCNT sur la stratégie en matière de normalisation (RG-StdsStrat) (Réf. TSAG R 7) 19](#_Toc488064185)

[A.2 Mandat du Groupe du Rapporteur du GCNT sur le programme de travail et la structure des commissions d'études (RG-WP) 21](#_Toc488064186)

[A.3 Mandat du Groupe du Rapporteur du GCNT sur les méthodes de travail (RG-WM) 21](#_Toc488064187)

[A.4 Mandat du Groupe du Rapporteur du GCNT sur le renforcement de la collaboration (RG-SC) 23](#_Toc488064188)

[A.5 Mandat du Groupe du Rapporteur du GCNT sur le Plan stratégique et Plan opérationnel (RG-SOP) 24](#_Toc488064189)

[Annexe B – Résumé des résultats des travaux des Groupes du Rapporteur du GCNT 25](#_Toc488064190)

[Annexe C – Mandat du Groupe spécialisé de l'UIT-T sur la monnaie numérique, y compris la monnaie fiduciaire numérique (FG-DFC) 27](#_Toc488064191)

[Annexe D – Mandat du nouveau Groupe spécialisé de l'UIT-T sur l'application de la technologie des registres distribués (FG-DLT) 31](#_Toc488064199)

[Annexe E – Mandat mis à jour de l'Activité conjointe de coordination sur l'accessibilité et les facteurs humains (JCA-AHF) 36](#_Toc488064219)

# 1 Ouverture de la réunion par le Président du GCNT

Le Président du GCNT, M. Bruce Gracie (Ericsson Canada), a souhaité la bienvenue aux participants à la première réunion du Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications (GCNT) pour la période d'études 2017-2020, qui a eu lieu à l'UIT à Genève, du 1er au 4 mai 2017.

**1.1** Des services de sous-titrage en temps réel, d'interprétation dans les six langues, de participation à distance et de diffusion sur le web ont de nouveau été mis à disposition pour cette réunion du GCNT. Des services de participation à distance et pour la première fois, de sous-titrage ont également été fournis pour les réunions des Groupes de Rapporteur, les 2 et 3 mai 2017.

**1.2** M. Gracie a souhaité la bienvenue aux fonctionnaires élus: M. Houlin Zhao (Secrétaire général), M. Chaesub Lee (Directeur du TSB) et M. François Rancy (Directeur du BR). M. Malcom Johnson (Vice-Secrétaire général) et M. Brahima Sanou (Directeur du BDT) n'étaient pas en mesure d'assister à la réunion et ont transmis leurs cordiales salutations.

**1.3** M. Gracie a présenté les Vice-Présidents du GCNT: Mme Rim Belhassine-Cherif (Tunisie), M. Reiner Liebler (Allemagne), M. Victor Manuel Martinez Vanegas (Mexique), Mme Weiling Xu (Chine, République populaire de), M. Vladimir Minkin (Fédération de Russie), M. Matano Ndaro (Kenya) et M. Omar Tayseer Al-Odat (Jordanie). Mme Monique Morrow (Etats-Unis) n'a pas pu assister à la réunion.

**1.4** Des délégués de 41 Etats Membres, 28 Membres de Secteur et de deux établissements universitaires ont assisté à la réunion du GCNT. La liste des participants figure dans le Document [TD75R1](https://www.itu.int/md/T17-TSAG-170501-TD-GEN-0075/fr); 119 délégués ont assisté à la réunion du GCNT.

# 2 Remarques liminaires du Secrétaire général

Le Secrétaire général de l'UIT a présenté ses remarques liminaires (Document [TD72](https://www.itu.int/md/T17-TSAG-170501-TD-GEN-0072/fr)).

# 3 Remarques liminaires du Directeur du TSB

Le Directeur du TSB a souhaité à tous les participants la bienvenue à la première réunion du GCNT pour la période d'études 2017-2020. Ses remarques liminaires figurent dans le Document [TD73](https://www.itu.int/md/T17-TSAG-170501-TD-GEN-0073/fr).

# 4 Commentaires et observations du Président du GCNT

Le Président du GCNT a souligné que, pendant cette période d'études, le Groupe devrait continuer de se concentrer sur les décisions prises par l'AMNT-16 et les actions qui en découlent. Par exemple, dans le cas du Groupe du Rapporteur sur les méthodes de travail, l'AMNT-16, se fondant sur la recommandation de la Commission 3, a chargé le GCNT d'établir une définition du terme "accord" pour les textes non normatifs et de procéder à un examen global des procédures d'élaboration et d'approbation des documents dans l'ensemble de la Résolution 1, et dans les Recommandations UIT-T A.1 et UIT-T A.13. Le GCNT poursuivra l'étude de la question du code source ouvert, qui a débuté à sa réunion de juillet 2016, et des éléments figurant dans la liste évolutive des études en cours. Le Groupe a convenu que les questions juridiques associées au code source ouvert seraient examinées dans le cadre du Groupe ad hoc du Directeur du TSB sur les droits de propriété intellectuelle. Les travaux du nouveau Groupe du Rapporteur sur la stratégie en matière de normalisation débuteraient à cette réunion. M. Gracie a indiqué qu'il est prévu de créer un nouveau Groupe du Rapporteur plus tard au cours de cette période d'études, à l'approche de la prochaine AMNT, pour examiner les Résolutions de l'AMNT et les progrès réalisés pendant la période d'études.

# 5 Adoption de l'ordre du jour, attribution des documents et programme de gestion du temps

**5.1** Le Président du GCNT a présenté le projet d'ordre du jour, l'attribution des documents et le programme de gestion du temps (Document [TD120R1](https://www.itu.int/md/T17-TSAG-170501-TD-GEN-0120/fr)). Le Document [TD119](https://www.itu.int/md/T17-TSAG-170501-TD-GEN-0119/fr) contient l'ordre du jour de la plénière de clôture du GCNT tenue le 4 mai 2017. Les participants ont décidé d'examiner les Documents TD91 et TD92 relatifs à l'accessibilité et aux questions traitées par la JCA-AHF en plénière et ont adopté les Documents TD120R1 et TD119.

**5.2** Les participants ont réaffirmé que, dans l'avenir, il serait nécessaire de tenir les réunions du GCNT sur cinq jours ouvrables (deux jours pour les plénières du GCNT et trois jours pour les Groupes de Rapporteur) et de réduire le nombre de séances tenues en parallèle.

**5.3** Les participants ont confirmé les décisions prises précédemment visant à tenir les réunions du GCNT tous les neuf mois pendant cette période d'études.

# 6 Rapport du Directeur du TSB

**6.1** Le Directeur du TSB a présenté le rapport d'activité (Document [TD24](https://www.itu.int/md/T17-TSAG-170501-TD-GEN-0024/fr) et diaporama contenu dans son [Add.1](https://www.itu.int/dms_pub/itu-t/md/17/tsag/td/170501/gen/T17-TSAG-170501-TD-GEN-0024!A1!PPT-E.pptx)) couvrant la période allant de mi-octobre 2016 à fin mars 2017. Outre son rapport contenu dans le Document TD24, M. Lee a présenté aux participants le Programme Smart ABC qui aura lieu à Busan à l'occasion d'ITU Telecom World (25‑28 septembre 2017), avec pour objectif de mettre l'accent sur les possibilités et les défis que représentent les dernières avancées technologiques à l'intersection de trois nouveaux secteurs "intelligents": l'intelligence artificielle, les services bancaires et les villes. On trouvera de plus amples renseignements sur le Programme Smart ABC dans le Document [TD103](https://www.itu.int/md/T17-TSAG-170501-TD-GEN-0103). M. Lee a en outre présenté la nouvelle [fonction de recherche](https://www.itu.int/net4/ITU-T/search/) pour les documents et ressources UIT-T, que le TSB a mis en oeuvre sur la page d'accueil de l'UIT T, et a demandé aux délégués de la tester et de faire part de leurs observations.

**6.2** Les participants ont pris note du rapport du Directeur du TSB. Ils ont en outre pris note du Plan d'action adoptée par l'AMNT-16 (Document [TD25R1](https://www.itu.int/md/T17-TSAG-170501-TD-GEN-0025/fr)) et du résumé des résultats de l'AMNT-16 présentés au GCNT (Document [TD58R1](https://www.itu.int/md/T17-TSAG-170501-TD-GEN-0058/fr)).

# 7 Organisation des travaux du GCNT pour la période d'études 2017-2020

**7.1** Le Document [TD99](https://www.itu.int/md/T17-TSAG-170501-TD-GEN-0099/fr) contient une proposition concernant la création de cinq Groupes du Rapporteur du GCNT, leurs mandats et les Rapporteurs qui devraient être désignés. Il est prévu de créer ultérieurement un Groupe du Rapporteur du GCNT chargé d'examiner les Résolutions de l'AMNT-16 (RG-ResReview), dont le mandat doit encore être élaboré.

Lors de cette réunion du GCNT, les séances des cinq Groupes du Rapporteur ont eu lieu le mardi et le mercredi.

• Groupe du Rapporteur du GCNT sur la stratégie en matière de normalisation (RG‑StdsStrat):  
Rapporteur: M. Yoichi Maeda (Japon)  
Rapporteurs associés: Mme Judy Zhu, Alibaba Group, Chine (République populaire de); M. Didier Berthoumieux, Nokia Bell Labs (France); Mme Rim Belhassine-Cherif, Tunisie Telecom (Tunisie); M. Vasily Dolmatov (Fédération de Russie); M. Stephen Hayes, Ericsson (Etats-Unis); et M. David Ward, Cisco (Etats-Unis); Amérique latine (à désigner).

• Groupe du Rapporteur du GCNT sur le programme de travail et la structure des commissions d'études (RG-WP):  
Rapporteur: M. Reiner Liebler (Vice-Président du GCNT, Allemagne).

• Groupe du Rapporteur du GCNT sur les méthodes de travail (RG-WM):   
M. Steve Trowbridge (Président de la COM 3 de l'AMNT-16, Nokia (Etats-Unis), Etats-Unis).

• Groupe du Rapporteur du GCNT sur le renforcement de la coopération/collaboration (RG-SC):   
Rapporteur: M. Glenn Parsons (Rapporteur associé, RG-SC, période d'études 2013‑2016, Ericsson Canada).

• Groupe du Rapporteur du GCNT sur le Plan stratégique et le Plan opérationnel (RG- SOP):  
Rapporteur: M. Victor Martinez Vanegas (Vice-Président du GCNT, Mexique).

Lors de ses séances, le Groupe du Rapporteur sur la stratégie en matière de normalisation a abandonné l'idée d'un groupe d'experts au profit d'une organisation avec un Rapporteur et des Rapporteurs associés; le Groupe du Rapporteur sur le programme de travail a modifié son mandat (voir le § 19.2.2), qui a été approuvé par le GCNT à sa séance de clôture.   
Les mandats figurant dans l'[Annexe A](#lt_pId323) sont ceux acceptés par le GCNT lors de sa plénière de clôture.

**7.2** L'Arabie saoudite a fait part de sa gêne concernant le nombre de Groupes de Rapporteur, qu'elle trouve trop élevé. Les Emirats arabes unis ont demandé que le nombre de réunions électroniques et de réunions des Groupes de Rapporteur intérimaires soit limité.

**7.3** Les participants ont pris note de ces préoccupations et ont accepté, d'une part, d'envisager la possibilité de limiter autant que faire se peut le nombre de Groupes de Rapporteur afin d'éviter que leurs séances se chevauchent et, d'autre part, de réduire le nombre de réunions électroniques selon qu'il conviendra; voir également le § 20.2. Les participants sont convenus que le Président du GCNT se concerterait plus avant avec l'équipe de direction du GCNT d'ici à la prochaine réunion du Groupe, en vue de limiter le nombre de réunions intérimaires et électroniques et d'éviter que plusieurs Groupes du Rapporteur du GCNT se réunissent en même temps.

**7.4** Les participants ont pris note de la répartition des Résolutions de l'AMNT et des Recommandations UIT-T de la série A entre les Groupes du Rapporteur du GCNT (Document [TD69R2](https://www.itu.int/md/T17-TSAG-170501-TD-GEN-0069/fr)) et ont encouragé ces groupes à examiner et utiliser ces textes pour leurs travaux.

# 8 Nominations supplémentaires au Comité de normalisation pour le vocabulaire (SCV)

**8.1** La Tunisie a proposé la candidature de Mme Rim Belhaj (Tunisie) à la fonction de Présidente du Comité de normalisation pour le vocabulaire (Documents [TD62](https://www.itu.int/md/T17-TSAG-170501-TD-GEN-0062/fr) et [TD63](https://www.itu.int/md/T17-TSAG-170501-TD-GEN-0063/fr)). La Fédération de Russie a proposé de créer un Comité mixte de coordination pour le vocabulaire de l'UIT.

**8.2** Les participants ont appuyé la création d'un Comité mixte de coordination pour le vocabulaire de l'UIT (CCV) et ont recommandé de nommer Mme Rim Belhaj Vice‑Présidente de ce Comité pour les langues française et arabe (en attendant de la consulter à nouveau). Etant donné que la création d'un Comité mixte de coordination pour le vocabulaire de l'UIT sera examinée par le Conseil de l'Union, le GCNT a conseillé au Directeur du TSB de faire savoir au Conseil qu'il appuyait la création d'un tel Comité. Dans l'attente de la création d'un comité CCV de l'UIT, les participants décidé de nommer Mme Rim Belhaj Présidente du SCV.

# 9 Groupes spécialisés

**9.1** Les participants ont noté que le Groupe spécialisé de l'UIT-T sur les IMT-2020 (Document [TD30](https://www.itu.int/md/T17-TSAG-170501-TD-GEN-0030/fr)) (rattaché à la CE 13) a achevé ses travaux et ont pris note des documents qu'il a élaborés. Le GCNT a par ailleurs pris note du fait qu'un nouvel atelier UIT consacré aux IMT-2020, avec des démonstrations de validation de concept et des présentations itinérantes d'entreprises devait avoir lieu le 11 juillet 2017.

Le GCNT a par ailleurs pris note de l'approbation de la nouvelle Recommandation UIT-T Y.3071 "Réseaux prenant en compte les données (réseaux centrés sur l'information) – Exigences et capacités" à l'appui des IMT-2020.

**9.2** Les participants ont également pris note du Document [TD39](https://www.itu.int/md/T17-TSAG-170501-TD-GEN-0039/fr) relatif à la création du nouveau Groupe spécialisé de l'UIT sur le traitement et la gestion des données à l'appui de l'Internet des objets et des villes et communautés intelligentes (FG DPM), qui est rattaché à la CE 20.

**9.3** Les participants ont examiné la question des mégadonnées. La CE 13 a proposé de désigner une commission d'études directrices pour les mégadonnées (Document [TD32](https://www.itu.int/md/T17-TSAG-170501-TD-GEN-0032)), tandis que la CE 20 (Document [TD37](https://www.itu.int/md/T17-TSAG-170501-TD-GEN-0037)) a demandé au GCNT de ne pas désigner de commission d'études directrice.

Les participants sont informés des activités relatives aux mégadonnées en cours au sein des CE 13, 16, 17 et 20 et ont conclu qu'ils ne souhaitaient pas désigner une commission d'études directrices sur cette question. Toutefois, ils ont estimé qu'il est particulièrement important d'assurer une coordination étroite entre toutes les commissions d'études qui s'intéressent aux mégadonnées et qu'il incombe aux Présidents de ces Commissions d'identifier des mécanismes pour ce faire.

**9.4** Les participants ont examiné les résultats des travaux du Groupe spécialisé sur les services financiers numériques (FG-DFS), qui a été dissout, et les documents élaborés par ce Groupe (Document [TD36](https://www.itu.int/md/T17-TSAG-170501-TD-GEN-0036/fr)), et ont pris note de la note de liaison envoyée par la CE 2 (Document [TD66](https://www.itu.int/md/T17-TSAG-170501-TD-GEN-0066/fr)).

Les participants ont décidé d'envoyer, d'ici à février 2018, une note de liaison (Document [TD104](https://www.itu.int/md/T17-TSAG-170501-TD-GEN-0104/fr)) contenant les modifications apparaissant dans l'Annexe D du Document [TD84](https://www.itu.int/md/T17-TSAG-170501-TD-GEN-0084/fr) pour suite à donner aux CE 2, 3, 12, 16 et 17 de l'UIT‑T et pour information aux CE 5, 9, 11, 13, 15 et 20, avec la proposition de répartition des documents élaborés par le Groupe spécialisé entre les commissions d'études. Il a été souligné qu'il est important de veiller à ce que la période de transition correspondant au transfert des textes élaborés par le Groupe spécialisé aux commissions d'études soit courte.

**9.5** Les participants ont examiné deux propositions d'un nouveau Groupe spécialisé de l'UIT-T, l'une soumise par eCurrency, AICTO, le Burundi, le Congo (Rép. dém. du), le Rwanda, le Sénégal et l'Ouganda dans la Contribution [C.5R1](https://www.itu.int/md/T17-TSAG-C-0005/fr) concernant la création d'un nouveau Groupe spécialisé sur l'infrastructure de réseau pour la monnaie fiduciaire numérique, également appuyée par l'Egypte et le Kenya, l'autre soumise par la CE 17 dans le Document [TD42](https://www.itu.int/md/T17-TSAG-170501-TD-GEN-0042/fr) concernant la création d'un nouveau Groupe spécialisé sur la chaîne de blocs, également appuyée par la Corée (République de) dans sa Contribution [C.8](https://www.itu.int/md/T17-TSAG-C-0008/fr) contenant une proposition de mandat. Plusieurs questions ont été soulevées, des préoccupations ont été exprimées et des propositions ont été faites. Les participants ont chargé le Groupe RG‑StdsStrat d'examiner plus avant les propositions figurant dans les Contributions C.5R1 et C.8 et dans le Document TD42 et de faire rapport à ce sujet au GCNT lors de sa plénière de clôture.

Le Groupe RG-StdsStrat a décidé de créer deux groupes spécialisés comme indiqué dans les Documents [TD115R1](https://www.itu.int/md/T17-TSAG-170501-TD-GEN-0115/fr) (Groupe spécialisé sur la monnaie numérique, y compris la monnaie fiduciaire numérique, FG-DFC) et [TD116](https://www.itu.int/md/T17-TSAG-170501-TD-GEN-0116/fr) (Groupe spécialisé de l'UIT-T sur l'application de la technologie des registres distribués, FG DLT).

A l'issue de nouveaux travaux menés au sein du Groupe RG-StdsStrat, lors des discussions tenues en plénière concernant le mandat du FG-DFC, les Etats-Unis ont émis des réserves et fait la déclaration ci-après, demandant qu'elle soit consignée dans le présent rapport. Le Canada s'est associé à cette déclaration:

*Au sujet de la création du Groupe spécialisé sur la monnaie fiduciaire numérique, les Etats-Unis sont préoccupés par le fait que l'UIT-T ne fasse la promotion que d'une seule solution, technologie ou une entité donnée. L'UIT-T n'est jamais aussi efficace que lorsqu'il sert de cadre dans lequel toutes les parties prenantes intéressées utilisent leurs compétences techniques pour résoudre au plus vite un ensemble défini de problèmes. Il revient à l'UIT-T, en sa qualité d'organisme international, de conserver une réputation d'entité impartiale et inclusive tout en ne donnant pas à penser qu'elle favorise quel que groupe, technologie ou entreprise que ce soit.*

Pour le Rapporteur du Groupe RG-StdsStrat, le mandat révisé du FG-DFC tient pleinement compte des inquiétudes exprimées.

Les participants ont ensuite approuvé la création de ces deux nouveaux Groupes spécialisés de l'UIT-T rattachés au GCNT, comme suit:

a) Groupe spécialisé sur la monnaie numérique, y compris la monnaie fiduciaire numérique (FG-DFC), présidé par M. David Wen (eCurrency), avec le mandat figurant dans l'[Annexe C](#_Annex_C_Terms); et

b) Groupe spécialisé sur l'application de la technologie des registres distribués (FG DLT), présidé par M. David Watrin (Swisscom), avec le mandat figurant dans l'[Annexe D](#_Annex_D_Terms).

# 10 Plan stratégique et plan opérationnel

**10.1** Le TSB a présenté le Document [TD90](https://www.itu.int/md/T17-TSAG-170501-TD-GEN-0090/fr) "Projet de budget de l'Union pour 2018-2019 et élaboration des Plans stratégique et financier de l'UIT pour la période 2020‑2023", dans lequel il est souligné que l'estimation des coûts supplémentaires (entre 1,3 million CHF et 3,8 millions CHF) découlant de la mise en oeuvre des décisions prises à l'AMNT-16 n'est pas prise en compte dans le projet de budget de l'Union pour 2018-2019. Le TSB a par ailleurs insisté sur le fait qu'il n'est pas possible de réussir à mettre en oeuvre toutes les décisions de l'AMNT avec le niveau actuel des ressources de l'UIT-T, étant donné que toutes les économies possibles grâce à la mise en oeuvre des mesures d'efficacité ont déjà été réalisées et que des ressources supplémentaires sont nécessaires pour pouvoir mettre en oeuvre pleinement le programme des activités résultant de l'AMNT-16.

**10.2** La Fédération de Russie a présenté la Contribution [C.19](https://www.itu.int/md/T17-TSAG-C-0019/en) relative à la traduction des Recommandations UIT-T approuvées selon la procédure AAP.

**10.3** Les participants ont décidé de demander au Groupe RG-SOP de poursuivre l'examen des Documents TD90 et C.19. Les participants ont accepté les conclusions ci-après formulées par le Groupe RG-SOP qui a:

**10.3.1** recommandé au GCNT que le Directeur du TSB intègre, dans le programme de travail, les activités supplémentaires adoptées à l'AMNT-16, dans les limites financières fixées par la Conférence de plénipotentiaires, et que les décisions prises par le GCNT soient également mises en oeuvre dans ces mêmes limites financières;

**10.3.2** invité le GCNT à demander que le TSB fournisse au Conseil des informations lui permettant de comprendre les incidences financières qu'aurait la traduction de la totalité des Recommandations approuvées selon la procédure AAP. Le Conseil pourrait ainsi prendre une décision en toute connaissance de cause; et

**10.3.3** invité le GCNT à recommander au Directeur du TSB de fournir au Conseil des informations sur les incidences financières des activités menées actuellement par le TSB pour les membres, ainsi que sur les nouvelles activités décidées par l'AMNT‑16, afin d'aider le Conseil à prendre une décision.

# 11 Encourager les Membres de Secteur à soumettre des contributions à l'UIT-T

**11.1** China Telecom a présenté la Contribution [C.9](https://www.itu.int/md/T17-TSAG-C-0009/en) qui contient des propositions visant à encourager la participation et les contributions des Membres de secteur.

**11.2** Bien qu'elles aient bénéficié d'un certain soutien, ces propositions ont également suscité des inquiétudes. D'une manière générale, les participants ont souscrit à l'objectif qui est d'encourager la participation et les contributions des Membres du Secteur UIT-T et ont invité les présidents des commissions d'études de l'UIT-T à étudier plus avant la faisabilité de cette approche et, éventuellement, à faire d'autres propositions sur la manière d'encourager une plus grande participation et davantage de contributions de la part des Membres du Secteur.

# 12 Règlement des télécommunications internationales (RTI)

**12.1** La Fédération de Russie a présenté la Contribution [C.22](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=T17-TSAG-C-0022), dans laquelle il est proposé, d'une part, de créer un nouveau groupe de travail par correspondance qui serait chargée d'examiner des questions relatives aux TIC au sein de l'UIT-T et, d'autre part, d'inviter les commissions d'études de l'UIT-T et le GCNT à rassembler des informations adéquates relevant de leurs responsabilités concernant l'examen des questions liées aux RTI dans le cadre du Groupe d'experts sur le RTI (EG‑ITR) et du Conseil de l'UIT. L'AICTO, la Chine (République populaire), l'Egypte, le Kenya, l'Arabie Saoudite, Tunisie Telecom et les Emirats arabes unis ont appuyé la création d'un groupe de travail par correspondance, tandis que le Canada, la France, l'Allemagne, l'Italie, le Portugal, la Suède, le Royaume-Uni et les Etats‑Unis ont exprimé des inquiétudes et se sont dit contre la création d'un tel groupe.

**12.2** Les participants ont reconnu la très grande diversité des points de vue, ont examiné les dispositions pertinentes de la Résolution 146 (Rév. Busan, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires, de la Résolution 1379 du Conseil de l'UIT et de la Résolution 87 (Hammamet, 2016) de l'AMNT; le Président du Groupe d'experts sur le RTI a par ailleurs de nouveau été consulté par l'intermédiaire du Président du GCNT. Les participants ont décidé de charger le Président du GCNT de rassembler toutes les informations pertinentes concernant la mise en oeuvre du RTI dans sa version de 2012 obtenues auprès des commissions d'études de l'UIT-T et de transmettre ces informations au Directeur du TSB pour qu'il les intègre dans le rapport qu'il présentera au Groupe d'experts à sa réunion de septembre 2017; voir également le § 20.1.

# 13 Droits de propriété intellectuelle (DPI)

**13.1** La Fédération de Russie a présenté la Contribution [C.21](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=T17-TSAG-C-0021), qui contient des propositions d'améliorations à apporter aux méthodes de travail électroniques de l'UIT-T, afin de garantir la transparence des informations sur les droits de propriété intellectuelle lors de la présentation/du téléchargement de Recommandations UIT-T sur le site web de l'UIT. Les participants, qui sont conscients que la base de données de l'UIT-T sur les droits de propriété intellectuelle a été considérablement améliorée, ont encouragé la poursuite des consultations avec le TSB et l'Unité des affaires juridiques de l'UIT sur les questions en suspens concernant cette base de données et sa transparence. Les participants sont convenus que le Groupe ad hoc du Directeur du TSB sur les droits de propriété intellectuelle pourrait souhaiter étudier plus avant certaines questions délicates relatives à l'octroi de licences et il sera peut-être plus judicieux que les contributions traitant de ces questions soient soumises au Groupe ad hoc, tandis que le Groupe RG-SC pourrait traiter les aspects non juridiques du code source ouvert.

**13.2** La Fédération de Russie a fait savoir au GCNT, lors de la plénière de clôture, que les consultations avec l'Unité des affaires juridiques de l'UIT avaient eu lieu et qu'elles avaient permis de dissiper certains malentendus concernant la terminologie et d'obtenir des précisions, notamment concernant le fait que la politique en vigueur à l'UIT est de ne pas prendre position en ce qui concerne l'existence, la validité ou l'applicabilité des droits de propriété intellectuelle.

**13.3**La Fédération de Russie a présenté ses propositions soumises dans la Contribution C.21 comme suit:

Le GCNT demande au TSB de rassembler des informations actualisées sur les Recommandations UIT-T contenant des éléments protégés par des droits de propriété intellectuelle et de procéder comme suit:

1) Nombre total de Recommandations par année et nombre de Recommandations contenant des éléments protégés par des droits de propriété intellectuelle par année.

2) Chiffres indiqués au 1) ci-dessus, par commission d'études.

3) Chiffres indiqués au 1) ci-dessus, par série de Recommandations.

4) En outre, le TSB devrait s'efforcer d'indiquer la date à laquelle la Recommandation a été adoptée et la date à laquelle des droits de propriété intellectuelle ont été revendiqués pour la première fois ou à laquelle l'existence de tels droits a été établie, si l'UIT dispose de ces données.

5) Pour mener à bien ce travail, il est nécessaire de compléter comme il se doit la liste des tâches associées aux méthodes de travail électroniques.

6) Le TSB devrait soumettre un document temporaire contenant les résultats de ce travail au moins 4-5 mois avant la prochaine réunion du GCNT, afin de permettre aux membres de l'UIT-T de l'examiner en vue de cette réunion.

Les participants ont cru comprendre qu'il pourrait être difficile pour le TSB de rassembler les informations demandées (comme celles figurant dans le 4) ci-dessus). Les participants ont demandé au TSB d'essayer d'élaborer un document, si possible, sans aucune interprétation des données, pour la prochaine réunion du GCNT et de faire part de ses retours d'expérience concernant ce travail.

# 14 Informations actualisées sur l'attribution des ressources de numérotage

Les participants ont pris note du Document [TD70](https://www.itu.int/md/T17-TSAG-170501-TD-GEN-0070/fr) présenté par le TSB, qui fait le point sur les demandes d'attribution de ressources internationales UIT-T E.212 et UIT‑T E.164 reçues au cours de la période d'études précédente et du premier trimestre de 2017.

# 15 SMSI et Objectifs de développement durable

Les participants ont pris note du Document [TD41](https://www.itu.int/md/T17-TSAG-170501-TD-GEN-0041/fr), qui contient les feuilles de route de l'UIT mises à jour concernant les grandes orientations C2, C5 et C6 du SMSI.

# 16 Journal de l'UIT

Le TSB a présenté le Document [TD88](https://www.itu.int/md/T17-TSAG-170501-TD-GEN-0088/fr), qui expose dans les grandes lignes le travail de préparation nécessaire pour la création du *Journal de l'UIT: A la découverte des TIC* et la publication de son premier numéro spécial sur "Les incidences de l'intelligence artificielle sur les réseaux et services de télécommunication". Le lancement du Journal de l'UIT devrait avoir lieu à l'occasion d'ITU Telecom World, qui se tiendra à Busan (République de Corée), du 25 au 28 septembre 2017. Il a été pris note du Document TD88.

# 17 Réduire l'écart en matière de normalisation

Les participants ont examiné trois documents, à savoir les Documents [TD27](https://www.itu.int/md/T17-TSAG-170501-TD-GEN-0027) (CE 11), [C.15](https://www.itu.int/md/T17-TSAG-C-0015/en) (Etats‑Unis) et [C.20](https://www.itu.int/md/T17-TSAG-C-0020/en) (Fédération de Russie), concernant le processus d'élaboration de lignes directrices relatives à la mise en oeuvre des Recommandations en application de la Résolution 44 de l'AMNT-16.

Les participants sont arrivés à la conclusion qu'il existe deux manières de procéder pour l'élaboration de ces lignes directrices en application de la Résolution 44 de l'AMNT-16:

a) Les commissions d'études peuvent élaborer des lignes directrices relatives à la mise en oeuvre des Recommandations UIT-T, lorsqu'elles pourraient fournir des conseils de nature à aider les pays en développement à adopter ces Recommandations, conformément au point 2 du *charge les commissions d'études du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT et le Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications* de la Résolution 44 de l'AMNT-16. Cette approche s'appuierait sur les contributions des commissions d'études concernées. Les Présidents de commission d'études transmettraient les conclusions de leur Commission au Directeur du TSB.

b) Les pays en développement peuvent envoyer directement leurs demandes au Directeur du TSB, en application du point 9 du *charge le Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, en collaboration avec les Directeurs du Bureau des radiocommunications et du Bureau de développement des télécommunications* de la Résolution 44 de l'AMNT-16.

Les participants n'ont pas jugé nécessaire d'envoyer une note de liaison aux commissions d'études. Le GCNT a encouragé les pays en développement à profiter pleinement des possibilités indiquées ci‑dessus. Le Directeur du TSB a par ailleurs accepté de tenir de nouvelles consultations lors de la réunion du GCDT en mai 2017.

# 18 Accessibilité

**18.1** La Présidente de la JCA-AHF, Mme Andrea Saks (Etats-Unis), a présenté le Document [TD92](https://www.itu.int/md/T17-TSAG-170501-TD-GEN-0092/fr), qui contient le projet de mandat révisé de la JCA-AHF et les rapports des dernières réunions de la JCA-AHF (16 septembre 2016 et 20 janvier 2017).

Les participants ont pris note des deux rapports et approuvé le maintien de la JCA-AHF, avec le mandat révisé figurant dans l'Annexe E.

**18.2** Mme Andrea Saks, dans le Document [TD91](https://www.itu.int/md/T17-TSAG-170501-TD-GEN-0091/fr), a invité et encouragé toutes les entités à verser des contributions volontaires au Fonds UIT pour l'accessibilité. Elle a fait observer qu'à ce jour, seuls Chypre et le Rwanda avaient versé une contribution à ce Fonds et que si tous les membres de l'Union en faisaient de même, même en ne versant ne serait-ce qu'une contribution volontaire de seulement 1 000 CHF par an, il serait possible de rendre les travaux de l'UIT beaucoup plus accessibles.

Les participants ont salué le travail accompli par Mme Andrea Saks et ses collègues concernant cette activité très importante et ont encouragé tous les membres de l'UIT à contribuer au Fonds UIT pour l'accessibilité géré par le Secrétariat général. Il a en outre été précisé que M. Hugues Depoisier serait le coordonnateur à qui adresser toutes les contributions volontaires destinées à ce Fonds.

# 19 Résultats des travaux des Groupes du Rapporteur du GCNT

Les cinq Groupes du Rapporteur ont mené des travaux et présenté leurs résultats au GCNT en plénière. Les décisions de la plénière sont résumées ci-après.

On trouvera dans l'[Annexe B](#_Annex_B_Summary_1) un tableau indiquant les numéros de documents temporaires contenant les rapports des différents Groupes du Rapporteur, les notes de liaison que ces Groupes ont élaborées et les activités intérimaires prévues.

## 19.1 Groupe du Rapporteur du GCNT sur la stratégie en matière de normalisation (RG‑StdsStrat)

**19.1.1** Le Rapporteur du Groupe RG-StdsStrat, M. Yoichi Maeda (Japon), a présenté les résultats des travaux du Groupe et le rapport de sa réunion (Document [TD83](https://www.itu.int/md/T17-TSAG-170501-TD-GEN-0083)R2).

**19.1.2** Les participants ont approuvé le rapport moyennant les cinq modifications rédactionnelles suivantes: dans la section 6.2, ajouter la phrase "Study on CDN requirements, architecture, technologies and standards should be accelerated in ITU-T SG16 and SG13; further, consultation and collaboration with SDOs including ISO/IEC JTC1 is encouraged"; dans la section 6.3, corriger la déclaration en la libellant comme suit: "…that PP Resolution 102 sets out ITU's role with regard to international public policy issues pertaining to the Internet, …"; et dans la section 8 ajouter le document C.8, corriger le nom du Groupe spécialisé, corriger "...ISO/TC 307..." et libeller le paragraphe comme suit: "For the Focus Group in TD42 and C.8, initially called, "FG on blockchain", it was agreed to change the name to Application of distributed ledger technology (FG DLT), to clarify the relationship with SG16 on e-services, with SG20 on data management, with U4SSC, and with ISO/TC 307."

Ces corrections figurent dans le Document [TD83R4](https://www.itu.int/md/T17-TSAG-170501-TD-GEN-0083/fr), qui a été publié sur le web après la réunion.

**19.1.3** L'Arabie saoudite a proposé d'ajouter le membre de phrase ci-après dans la section 6.2 "…In addition, the meeting was reminded that PP Resolution 102, and WSIS outcomes sets out ITU's role with regard to …", mais les participants ont préféré ne faire mention, dans le rapport du Groupe RG-StdsStrat, que des points effectivement examinés et des conclusions de la réunion du Groupe du Rapporteur; ils ont indiqué que les résultats du SMSI pourraient faire l'objet de discussions ultérieures dans le cadre du Groupe du Rapporteur.

Concernant les résultats des discussions des deux groupes spécialisés, voir la section 9.5.

**19.1.4** Les participants ont approuvé la nomination de M. Yoichi Maeda (Japon) au poste de Rapporteur du Groupe RG-StdsStrat, sachant qu'il y aura un roulement aux postes de Rapporteur.

**19.1.5** Les participants ont décidé d'envoyer une note de liaison relative à la coopération (Document [TD112](https://www.itu.int/md/T17-TSAG-170501-TD-GEN-0112/fr)) au JTC 1 de l'ISO/CEI, mais de prendre le temps avant cela de mener des consultations pour désigner un nouveau responsable de liaison de l'UIT‑T auprès du JTC1; voir également la section 19.4.8.

**19.1.6** Les participants ont autorisé le Groupe RG-StdsStrat à tenir des réunions électroniques et traditionnelles intérimaires comme suit:

• Réunion fin juin/début juillet 2017 (date exacte à déterminer).

• Réunion juste avant ou juste après la 9ème réunion du groupe des directeurs techniques qui se tiendra le 24 septembre 2017 à Busan (République de Corée), au même endroit qu'ITU Telecom World 2017.

• Réunion juste avant ou juste après la réunion des hauts dirigeants pour la région des Etats arabes prévue à Dubaï (Emirats arabes unis), le 7 décembre 2017.

• Réunion en janvier/février 2018.

NOTE – Il sera possible de participer à distance à ces réunions traditionnelles.

**19.1.7** Les participants ont compris qu'il est nécessaire que le Groupe RG-StdsStrat respecte les principes d'ouverture et de transparence et, à cette fin, a autorisé le Président du GCNT à informer régulièrement les membres et les commissions d'études de l'état d'avancement de ses travaux. Il a en outre été convenu que les contributions des membres aux travaux du Groupe RG-StdsStrat seraient les bienvenues, conformément au mandat du Groupe.

## 19.2 Groupe du Rapporteur du GCNT sur le programme de travail (RG-WP)

**19.2.1** Le Rapporteur du Groupe RG-WP, M. Reiner Liebler (Allemagne), a présenté le rapport contenu dans le Document [TD84](https://www.itu.int/md/T17-TSAG-170501-TD-GEN-0084/fr). Le rapport a été approuvé par les participants.

**19.2.2** Les participants ont approuvé les modifications apportées au mandat du Groupe comme indiqué au § [A.2](#_Annex_A.2_–) (voir également la section 7).

**19.2.3** Les participants ont demandé qu'une note de liaison (voir Annexe C du Document TD84) soit envoyée à toutes les commissions d'études afin de les encourager à passer en revue et à examiner les thèmes de travail obsolètes et de rappeler que les rapports des commissions d'études directrices devraient également présenter, en plus des travaux de la commission d'études, les activités des autres organisations concernées (par exemple, d'autres commissions d'études, organisations de normalisation) qui travaillent sur le sujet. Il a en outre été décidé d'envoyer une note de liaison sur les rapports élaborés par le Groupe FG-DFS (voir l'Annexe D du Document TD84). Ces deux notes de liaison ont été approuvées par le GCNT en plénière.

**19.2.4** Les participants ont approuvé les deux propositions de nouvelles Questions 12/3 et 13/3, pour lesquelles il a été proposé de supprimer la phrase "D'autres sujets pourront être étudiés, selon qu'il conviendra, en fonction des contributions reçues.", qui figure à la fin de la section "Tâches" pour les deux Questions.

A la plénière de clôture, Bahreïn a rappelé aux participants que de légères modifications avaient été apportées à la Question 7/3, comme indiqué dans la note de liaison adressée par la CE 3 (ajout de la Recommandation UIT-T D.97 dans la section Relations) et l'Egypte a demandé que ce point soit consigné dans le rapport du GCNT. Cette modification a également été approuvée par le GCNT à sa plénière de clôture.

En ce qui concerne la proposition de nouvelle Question XX/3 "Questions économiques et politiques relatives à la qualité de service (QoS) et à la qualité d'expérience (QoE)", il a été décidé de repousser la décision à la prochaine réunion du GCNT en 2018 – étant entendu que la CE 3 et la CE 12 continueraient de travailler sur ce point en attendant.

**19.2.5** Les participants ont approuvé les Questions 19/13, 20/13 et 21/13 révisées figurant dans le Document [TD34](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=T17-TSAG-170501-TD-GEN-0034).

**19.2.6** Les participants ont approuvé la nouvelle Question 13/17 et la Question 6/17 révisée, avec une proposition consistant à supprimer les Questions des autres commissions d'études dans le paragraphe "Questions:" de la section 4 "Relationships" (Document [TD51](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=T17-TSAG-170501-TD-GEN-0051)).

**19.2.7** Les participants ont approuvé les sept Questions révisées et pris note de la nouvelle structure de la CE 20 (Documents [TD40](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=T17-TSAG-170501-TD-GEN-0040) et [TD96](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=T17-TSAG-170501-TD-GEN-0096)).

**19.2.8** Le Groupe RG-WP a approuvé le maintien de la JCA‑COP (Document [TD44](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=T17-TSAG-170501-TD-GEN-0044)), la création d'une nouvelle JCA sur les services électroniques (Document [TD22](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=T17-TSAG-170501-TD-GEN-0022)), le maintien de la JCA-IdM (Document [TD43](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=T17-TSAG-170501-TD-GEN-0043)), le maintien de la JCA sur l'Internet des objets et les villes et communautés intelligentes (Document [TD97](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=T17-TSAG-170501-TD-GEN-0097)), la création de la nouvelle JCA sur les IMT-2020 (Documents [TD31](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=T17-TSAG-170501-TD-GEN-0031) et [TD59](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=T17-TSAG-170501-TD-GEN-0059)) et le maintien de la JCA‑SDN avec un mandat révisé (Document [TD33](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=T17-TSAG-170501-TD-GEN-0033)). Ces décisions ont été confirmées par le GCNT à sa plénière de clôture.

**19.2.9** A sa plénière de clôture, le GCNT a rappelé que l'Activité conjoint de coordination sur les aspects techniques des réseaux de télécommunication pour la prise en charge de l'Internet créée en novembre 2012 par l'AMNT-12 est inactive depuis juin 2015. Vu cette longue période d'inactivité, les participants ont décidé de dissoudre la JCA-Rés178.

**19.2.10** Les participants ont approuvé les modifications apportées à la note de liaison à envoyer (Document TD104) figurant dans l'Annexe D du Document [TD84](https://www.itu.int/md/T17-TSAG-170501-TD-GEN-0084/fr); voir la section 9.4.

**19.2.11** Les participants ont examiné le Document [TD56](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=T17-TSAG-170501-TD-GEN-0056), dans lequel le Président de la CE 13 explique que très peu de pays en développement ont répondu à deux questionnaires envoyés. Les participants ont décidé d'envoyer une note de liaison au GCDT afin de demander son aide en vue d'obtenir un plus grand nombre de réponses, le GCDT/UIT-D étant susceptible d'avoir davantage de voies de communication avec les pays en développement. Le GCNT réuni en plénière a approuvé l'envoi de la note de liaison [TSAG-LS02](https://www.itu.int/ifa/t/2017/ls/tsag/sp16-tsag-oLS-00002.zip) (Document [TD121](https://www.itu.int/md/T17-TSAG-170501-TD-GEN-0121/fr)).

## 19.3 Réunions du Groupe du Rapporteur sur les méthodes de travail (RG-WM)

**19.3.1** Le Rapporteur du Groupe RG-WM, M. Stephen Trowbridge (Etats-Unis), a présenté le rapport de son Groupe figurant dans le Document [TD85R1](https://www.itu.int/md/T17-TSAG-170501-TD-GEN-0085/fr). Ce rapport a été approuvé en plénière par le GCNT.

**19.3.2** Les participants ont autorisé le Groupe RG-WM à tenir deux réunions électroniques aux dates et avec les objectifs suivants:

1) Revoir le manuel à l'intention des rapporteurs et des éditeurs, compte tenu des contributions déjà soumises au GCNT (réunion de mai 2017) et des éventuelles nouvelles contributions (fin septembre 2017, à confirmer).

2) Débuter l'examen des Recommandations UIT-T A.1 et UIT-T A.13 et de la Résolution 1 comme demandé dans la contribution présentée par les Etats-Unis (Document [C.17](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=T17-TSAG-C-0017)). Il est demandé aux membres de soumettre des contributions concernant la révision des documents susmentionnés, lesquelles seront examinées lors de cette réunion électronique (début décembre 2017, à confirmer).

Etant donné que la prochaine réunion du GCNT, qui était prévue au départ pour mars 2018, aura finalement lieu en janvier 2018, il se peut que les dates de ces réunions électroniques intérimaires du Groupe RG-WM soient avancées. Les dates définitives seront annoncées sur la page web du GCNT consacrée aux Groupes du Rapporteur (<http://itu.int/go/rgm/tsag>) et communiquées grâce aux listes de diffusion électronique pertinentes du GCNT.

## 19.4 Groupe du Rapporteur du GCNT sur le renforcement de la coopération (RG-SC)

**19.4.1** Les participants à la réunion du GCNT ont confirmé que M. Vladimir Minkin (Fédération de Russie) et M. Matano Ndaro (Kenya) étaient renouvelés à leur fonction de représentants du GCNT auprès de l'Equipe de coordination intersectorielle de l'UIT (ISCT).

**19.4.2** Le Rapporteur du Groupe RG-SC, M. Glenn Parsons (Canada), a présenté le rapport de son Groupe figurant dans le Document [TD86](https://www.itu.int/md/T17-TSAG-170501-TD-GEN-0086). Ce rapport a été approuvé par les participants.

**19.4.3** Les participants ont décidé d'envoyer une note de liaison concernant la coordination intersectorielle à l'UIT (Document [TD102](https://www.itu.int/md/T17-TSAG-170501-TD-GEN-0102)R1) à l'Equipe de coordination intersectorielle de l'UIT, au GCDT, aux commissions d'études de l'UIT-D, au GCR, aux commissions d'études de l'UIT-R et à toutes les commissions d'études de l'UIT-T.

**19.4.4** Les participants ont décidé d'envoyer une note de liaison concernant la déclaration de l'IAB sur le protocole IPv6 (Document [TD113](https://www.itu.int/md/T17-TSAG-170501-TD-GEN-0113)) à toutes les commissions d'études de l'UIT-D, à toutes les commissions d'études de l'UIT-R et à toutes les commissions d'études de l'UIT-T.

**19.4.5** Les participants ont décidé d'envoyer une note de liaison concernant le code source ouvert (Document [TD117R1](https://www.itu.int/md/T17-TSAG-170501-TD-GEN-0117)) à toutes les commissions d'études de l'UIT-T.

**19.4.6** Les participants ont décidé d'envoyer une note de liaison (Document [TD118](https://www.itu.int/md/T17-TSAG-170501-TD-GEN-0118)) contenant la liste des mécanismes de collaboration à l'UIT-T à toutes les commissions d'études de l'UIT‑T (liste mise à jour dans le Document [TD76R1](https://www.itu.int/md/T17-TSAG-170501-TD-GEN-0076/en)).

**19.4.7** Les participants ont décidé de rechercher un candidat qui pourrait être désigné représentant de l'UIT-T auprès de l'IEC/SEG 8. Le TSB étudiera la possibilité de désigner un fonctionnaire du TSB, comme cela a été proposé.

**19.4.8** M. Olivier Dubuisson (Orange, France) a informé les participants qu'il ne pourrait malheureusement plus assurer la fonction de chargé de liaison de l'UIT-T auprès du JTC 1 de l'ISO/CEI. Les participants ont salué le travail accompli par M. Olivier Dubuisson en tant que chargé de liaison. Les participants sont convenu de rechercher un candidat pour exercer la fonction de chargé de liaison de l'UIT-T auprès du JTC 1 de l'ISO/CEI, voir la section 19.1.5. A la demande du Président du GCNT, M. Dubuisson a accepté de continuer à exercer la fonction de chargé de liaison jusqu'à ce que son remplaçant soit désigné.

## 19.5 Groupe du Rapporteur du GCNT sur le Plan stratégique et le Plan opérationnel (RG- SOP)

**19.5.1** Le Rapporteur du Groupe RG-SOP, M. Victor Martinez Vanegas (Mexique), a présenté le rapport de son Groupe figurant dans le Document [TD87](https://www.itu.int/md/T17-TSAG-170501-TD-GEN-0087). Ce rapport a été approuvé par les participants.

# 20 Autres activités que le GCNT doit mener à bien

**20.1** En ce qui concerne les points évoqués à la section 12.2, les participants ont autorisé le Président du GCNT à envoyer à toutes les commissions d'études de l'UIT-T une note de liaison sur le RTI, qui contiendra toutes informations générales pertinentes.

**20.2** Les participants ont autorisé le Président du Groupe à se concerter avec l'équipe de direction pour identifier d'autres manière de procéder pour rationaliser les futures réunions du GCNT et dissiper les inquiétudes exprimées quant à la fréquence et à la durée de ces réunions, au nombre de Groupes du Rapporteur du GCNT et au chevauchement de leurs séances lors des réunions du GCNT. Le Président du GCNT fournira des informations sur ces points aux membres et aux commissions d'études, avec les options qui devraient être envisagées pour l'organisation des travaux futurs. Les contributions sur ce sujet sont les bienvenues en vue de la prochaine réunion du GCNT.

# 21 Calendrier des réunions de l'UIT-T et date de la prochaine réunion du GCNT

**21.1** Le TSB a élaboré le Document [TD105R2](https://www.itu.int/md/T17-TSAG-170501-TD-GEN-0105), qui contient un calendrier *provisoire* des réunions de l'UIT-T pour la période allant d'avril 2017 à décembre 2018.

**21.2** La Chine (République populaire) a demandé que la réunion de la CE 20 en 2018 (prévue à Wuxi, Chine) soit avancée d'une semaine (dans l'attente de la confirmation finale de l'Administration de la Chine et des membres), afin d'éviter qu'elle coïncide avec une fête nationale chinoise et de permettre un meilleur déroulement.

**21.3** Plusieurs Groupes de travail du Conseil devraient se réunir en mai 2018, potentiellement en même temps que le GCNT.

**21.4** Il a été décidé de tenir de nouvelles consultations pour trouver une date pour la prochaine réunion du GCNT, qui est pour le moment programmée à Genève, du lundi 22 au vendredi 26 janvier 2018.

**21.5** On trouvera un récapitulatif des réunions intérimaires prévues pour les Groupes du Rapporteur du GCNT dans la dernière colonne du tableau de l'[Annexe B](#lt_pId486).

# 22 Divers

Le Directeur du TSB a donné des informations concernant une initiative du TSB visant à mettre en place un seul système de classification des documents pour tous les rapports techniques et toutes les autres publications non normatives.

# 23 Autres

L'équipe du Département des conférences et des publications de l'UIT a présenté un exposé sur l'identité visuelle de l'UIT, à l'occasion duquel elle a présenté les conclusions d'une enquête menée auprès des membres, des non-membres et des fonctionnaires qui a mis en évidence la nécessité d'avoir une présentation plus cohérente de l'identité de l'UIT. Un nouveau logo UIT, ainsi qu'une nouvelle approche pour la promotion de l'image de marque des manifestations UIT ont été mis au point. Les participants ont fait part de leurs observations.

# 24 Examen du projet de Rapport de la réunion

Le Président du GCNT a informé les participants qu'un projet de rapport de la réunion serait mis à disposition pour observation pendant deux semaines.

# 25 Remarques de clôture du Directeur du TSB

Le Directeur du TSB a remercié les délégués du GCNT, le Président du GCNT ainsi que l'équipe de direction du GCNT pour leurs contributions et leurs conseils. M. Lee a salué l'esprit de collaboration qui a régné à cette première réunion du GCNT, lors de laquelle deux nouveaux groupes spécialisés ont été créés et permettront de débuter de nouveaux travaux et d'accueillir de nouveaux participants à l'UIT-T.

# 26 Clôture de la réunion

**26.1** Le Président du GCNT a remercié le Directeur du TSB, le Vice-Président du GCNT, les présidents des commissions d'études, les Rapporteurs, les interprètes, les personnes responsables du sous-titrage, les fonctionnaires du TSB et tous les délégués présents pour leur appui.

**26.2** La réunion a été déclarée close le 4 mai 2017 à 17 h 20.

Annexe A  
  
Groupes du Rapporteur du GCNT, mandats et Rapporteurs

| Titre | Acronyme | Rapporteur/Rapporteurs associés | Mandat | Conseiller |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Groupe du Rapporteur du GCNT sur la stratégie en matière de normalisation | RG-StdsStrat | M. Yoichi Maeda (Japon)  Rapporteurs associés:  Mme Judy Zhu, Alibaba Group, (Chine (République populaire de))  M. Didier Berthoumieux, Nokia Bell Labs (France)  Mme Rim Belhassine‑Cherif, Tunisie Telecom (Tunisie)  M. Vasily Dolmatov, (Fédération de Russie)  M. Stephen Hayes, Ericsson (Etats-Unis)  M. David Ward, Cisco (Etats-Unis)  Amérique latine (à désigner) | Annexe [A.1](#_Annex_A.1_) | M. Bilel Jamoussi |
| Groupe du Rapporteur du GCNT sur le programme de travail et la structure des commissions d'études | RG-WP | M. Reiner Liebler (Vice‑Président du GCNT, Allemagne) | Annexe [A.2](#_Annex_A.2_) | M. Hiroshi Ota |
| Groupe du Rapporteur du GCNT sur les méthodes de travail | RG-WM | M. Steve Trowbridge (Président de la Commission 3 de l'AMNT-16, Nokia (Etats‑Unis), Etats-Unis) | Annexe [A.3](#_Annex_A.3_) | M. Stefano Polidori |
| Groupe du Rapporteur du GCNT sur le renforcement de la coopération/collaboration | RG-SC | M. Glenn Parsons (Rapporteur associé, RG‑SC, période d'études 2013-2016, Ericsson Canada) | Annexe [A.4](#_Annex_A.4_) | M. Martin Euchner |
| Groupe du Rapporteur du GCNT sur le Plan stratégique et le Plan opérationnel | RG-SOP | M. Victor Martinez Vanegas (Vice-Président du GCNT, Mexique) | Annexe [A.5](#_Annex_A.5_) | M. Hugues Depoisier |
| (en projet) Groupe du Rapport du GCNT chargé d'examiner les Résolutions de l'AMNT | RG-ResReview | M. Vladimir Minkin (Vice-Président du GCNT, Fédération de Russie) | A définir | M. Martin Euchner |

## A.1 Mandat du Groupe du Rapporteur du GCNT sur la stratégie en matière de normalisation (RG-StdsStrat) (Réf. [TSAG R 7](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=T13-TSAG-R-0007))

Considérations générales

Afin de répondre à la nécessité de créer une fonction de coordination stratégique dans le cadre de l'UIT-T, la stratégie en matière de normalisation ci‑après est mise en place:

a) Création d'un Groupe du Rapporteur du GCNT, appelé "Groupe du Rapporteur sur la stratégie en matière de normalisation" (RG-StdsStrat).

b) Le nouveau RG-StdsStrat du GCNT devrait encourager la participation active du secteur privé, afin de tenir compte des dernières évolutions techniques et des besoins du marché.

c) Les réunions des Directeurs techniques pourraient aider le Groupe RG-StdsStrat à examiner les enjeux stratégiques auxquels est confronté le Secteur de l'UIT-T et offrir l'occasion de faire connaître les points de vue du secteur privé lors des débats, étant donné que le secteur privé est la principale composante des activités de l'UIT-T dans le domaine technique. Concrètement, le RG-StdsStrat pourrait analyser les tendances qui se font jour dans le secteur des TIC et sur les marchés, recommander des axes de travail futurs en matière de normalisation et proposer en conséquence de nouveaux sujets d'études pour l'UIT-T, en tenant dûment compte de la nécessité d'assurer coopération avec les autres organismes de normalisation et eu égard aux ressources limitées de l'UIT-T et de ses Membres.

d) Le RG-StdsStrat pourrait établir une liaison avec les groupes concernés d'autres organismes de normalisation, selon qu'il conviendra, notamment pour identifier les travaux pertinents.

e) Le RG-StdsStrat devrait tenir suffisamment de réunions pour examiner l'évolution rapide des techniques et des marchés.

f) Il conviendrait de limiter le plus possible les débats du RG-StdsStrat sur les questions de procédure.

g) Les discussions du RG-StdsStrat devraient porter essentiellement sur les questions de normalisation possibles quant au fond.

h) Ce groupe devrait solliciter et examiner une grande diversité de contributions, en s'appuyant notamment sur des consultations et en faisant appel à des experts invités, etc., afin de répondre aux besoins du secteur et de tenir compte des nouvelles questions stratégiques qui se font jour.

Mandat

Le mandat de ce Groupe du Rapporteur est le suivant, compte tenu des objectifs du plan stratégique de l'UIT-T (Résolution 71, Busan, 2014):

a) Fournir des avis au GCNT et aux commissions d'études sur les stratégies en matière de normalisation devant être adoptées par le Secteur, en mettant en évidence les principales évolutions techniques et les besoins économiques et politiques ainsi que les besoins du marché dans les domaines d'activité de l'UIT-T. A cette fin, le groupe pourra par exemple procéder à des analyses informelles des lacunes, à des consultations avec le secteur privé et à des études de marché, en tenant compte des contributions et des commentaires présentés par les groupes concernés au sein de l'UIT-T (par exemple le Groupe des directeurs techniques (CTO) et la Veille technologique) et à l'extérieur de l'UIT-T.

b) Définir des stratégies en matière de normalisation, pour tenir compte des principales évolutions techniques et des besoins économiques, politiques et commerciaux.

c) Recenser des questions et des sujets susceptibles d'être examinés par l'UIT-T sous l'angle des stratégies en matière de normalisation.

d) Soumettre des contributions aux groupes compétents, par l'intermédiaire de GCNT, et contribuer, au besoin, à l'élaboration de plans stratégiques à terme pour le Secteur.

e) Le RG-StdsStrat est ouvert à la participation de tous les Membres de l'UIT-T. Sous réserve de l'accord du Rapporteur, des experts pourront être invités à participer à titre individuel aux réunions.

f) Le Directeur du TSB est invité à jouer un rôle consultatif actif au sein du RG, et en particulier, à communiquer les résultats obtenus par la Veille technologique, conformément aux dispositions de la Résolution 66 de l'AMNT (Rév.Hammamet, 2016), et les réunions des directeurs techniques (CTO) qu'il organise conformément à la Résolution 68 de l'AMNT (Rév.Hammamet, 2016).

g) Le RG-StdsStrat convoquera des réunions électroniques et/ou organisera autant que possible les réunions en même temps et au même endroit que les réunions existantes.

## A.2 Mandat du Groupe du Rapporteur du GCNT sur le programme de travail et la structure des commissions d'études (RG-WP)

a) Examiner les questions liées au programme de travail et à la structure des commissions d'études pour la période d'études 2017-2020.

b) Le Groupe du Rapporteur du GCNT sur le programme de travail et la structure des commissions d'études est chargé l'élaborer la structure détaillée des commissions d'études pour la période d'études 2021-2024.

Sur la base des contributions des commissions d'études, des propositions des membres et des principes de restructuration, le Groupe du Rapporteur élabore un rapport et des propositions, qui seront soumis par le GCNT à l'AMNT-20 concernant les domaines de compétence des commissions d'études, leur mandat et la répartition des travaux, qui seront définis dans la Résolution 2 de l'AMNT.

Le Groupe du Rapporteur élabore en outre un projet de texte pour la Résolution 2.

## A.3 Mandat du Groupe du Rapporteur du GCNT sur les méthodes de travail (RG-WM)

1) Demander à toutes les catégories de membres de faire part de leurs observations concernant les méthodes de travail en vigueur (y compris sur les méthodes de travail électroniques, mais pas sur la collaboration et la coopération avec les autres organisations de normalisation).

2) Examiner les méthodes de travail en vigueur, décrites dans la [Résolution 1](https://www.itu.int/pub/publications.aspx?lang=en&parent=T-RES-T.1-2016) de l'AMNT-16 "Règlement intérieur du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT", dans la [Résolution 32](https://www.itu.int/pub/publications.aspx?lang=en&parent=T-RES-T.32-2016) de l'AMNT-16 "Renforcement des méthodes de travail électroniques pour les travaux du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT" et dans les Recommandations UIT-T de la série A (Organisation du travail de l'UIT-T) pertinentes, en particulier dans les Recommandations suivantes:

• [Recommandation UIT-T A.1](https://www.itu.int/ITU-T/recommendations/rec.aspx?rec=13163) – *Méthodes de travail des Commissions d'études du Secteur de la Normalisation des télécommunications de l'UIT*;

• [Recommandation UIT-T A.7](https://www.itu.int/ITU-T/recommendations/rec.aspx?rec=13165) – G*roupes spécialisés: création et méthodes de travail*;

• [Recommandation UIT-T A.8](https://www.itu.int/ITU-T/recommendations/rec.aspx?rec=9641) – *Variante de la procédure d'approbation pour les Recommandations UIT-T nouvelles ou révisées*;

• [Recommandation UIT-T A.13](https://www.itu.int/ITU-T/recommendations/rec.aspx?rec=5280) – *Suppléments aux Recommandations UIT-T*,

et proposer au GCNT tout changement (hormis en ce qui concerne la collaboration et la coopération avec les autres organisations de normalisation) susceptible d'apporter des améliorations à ces méthodes de travail, en vue de présenter les propositions correspondantes à l'AMNT-20.

3) Proposer au GCNT un projet de série de bonnes pratiques concernant la gestion de la participation à distance aux réunions de l'UIT-T, compte tenu de la Résolution 167 (Rév. Busan, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires et des décisions pertinentes du Conseil de l'UIT et, au besoin, en concertation avec le GCR et le GCDT.

4) Le Groupe du Rapporteur travaillera en anglais.

5) Les réunions du Groupe du Rapporteur seront des réunions sans papier et utiliseront des méthodes de travail électroniques.

6) Le Groupe du Rapporteur ne se réunira normalement pas en même temps qu'un autre groupe du Rapporteur.

7) Le Groupe du Rapporteur se réunira pendant les réunions du GCNT et, au besoin, programmera des réunions supplémentaires entre les réunions du GCNT. Ces réunions supplémentaires devraient normalement être électroniques. Au besoin, le Groupe du Rapporteur peut prévoir une réunion présentielle, dont la durée ne dépassera pas trois jours ouvrables et qui ne devrait pas avoir lieu en même temps que la réunion d'un autre groupe du Rapporteur, autant que faire se peut.

## A.4 Mandat du Groupe du Rapporteur du GCNT sur le renforcement de la collaboration (RG-SC)

1) Ce Groupe du Rapporteur est chargé d'examiner les méthodes et les approches existantes en matière de collaboration et/ou de coopération avec les autres organisations de normalisation, en vue d'encourager l'UIT-T et les autres organisations de normalisation à mettre davantage l'accent sur la collaboration et/ou la coopération dans leurs travaux, sur une base de réciprocité et de respect mutuel.

Ce Groupe du Rapporteur est en outre chargé examiner les méthodes et les approches existantes en matière de collaboration et/ou de coopération avec les autres Secteurs de l'UIT, en vue d'encourager l'UIT‑T à mettre davantage l'accent sur la collaboration et la coopération dans ses travaux, sur une base de réciprocité et de respect mutuel.

2) Le Groupe du Rapporteur, par l'intermédiaire du GCNT, créera des synergies en vue de renforcer la collaboration entre l'UIT-T et les autres organismes de normalisation.

3) Le Groupe du Rapporteur est chargé d'examiner les documents de base ci-après en tenant compte des instructions pertinentes de l'AMNT‑16**:**

• [Recommandation UIT-T A.1](https://www.itu.int/rec/T-REC-A.1) – *Méthodes de travail des Commissions d'études du Secteur de la Normalisation des télécommunications de l'UIT*;

• [Recommandation UIT-T A.4](https://www.itu.int/rec/T-REC-A.4) – *Processus de communication entre le Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT et les forums et consortiums*;

• [Recommandation UIT-T A.5](https://www.itu.int/rec/T-REC-A.5) – *Procédures génériques applicables à l'inclusion dans les Recommandations UIT-T de références à des documents émanant d'autres organisations*; et

• [Recommandation UIT-T A.6](https://www.itu.int/rec/T-REC-A.6) – *Coopération et échange d'informations entre le Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT et les organisations de normalisation régionales et nationales*.

4) Le Groupe du Rapporteur est chargé d'examiner les modèles existants de collaboration entre l'UIT-T et les autres organismes de normalisation et de proposer au GCNT des améliorations à y apporter. Ces modèles sont notamment les suivants:

• [Recommandation UIT-T A.23](https://www.itu.int/rec/T-REC-A.23) – *Collaboration avec l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) dans le domaine des technologies de l'information*;

• [Recommandation UIT-T A.25](https://www.itu.int/ITU-T/recommendations/rec.aspx?rec=12573) – *Procédures génériques d'incorporation de texte applicables entre l'UIT-T et d'autres organisations*;

• [A Suppl. 3](https://www.itu.int/ITU-T/recommendations/rec.aspx?rec=11724) – *Directives pour la collaboration entre l'IETF et l'UIT-T*;

• [A Suppl. 5](https://www.itu.int/ITU-T/recommendations/rec.aspx?rec=13023) *– Lignes directrices relatives à la collaboration et à l'échange d'informations avec d'autres organisations*;

• [Résolution 7 de l'AMNT-16](https://www.itu.int/pub/publications.aspx?lang=en&parent=T-RES-T.7-2016) – *Collaboration avec l'Organisation internationale de normalisation et la Commission électrotechnique internationale*; et

• [Résolution 11 de l'AMNT-16](https://www.itu.int/pub/publications.aspx?lang=en&parent=T-RES-T.11-2016) *– Collaboration avec le Conseil d'exploitation postale de l'Union postale universelle concernant l'étude de services intéressant à la fois le secteur postal et le secteur des télécommunications.*

5) Par l'intermédiaire du GCNT, le Groupe du Rapporteur établira et entretiendra une relation étroite avec le GCR et le GCDT, afin de créer des synergies dans l'objectif de renforcer la coordination et la coopération entre les trois Secteurs de l'UIT sur des questions d'intérêt mutuel.

6) Le Groupe du Rapporteur est chargé d'examiner les activités de coordination existantes entre les trois Secteurs de l'UIT, ou, au niveau bilatéral, en ce qui concerne les sujets communs à l'UIT‑T et à l'UIT‑R ou l'UIT‑D.

7) Le Groupe du Rapporteur est chargé d'examiner les documents de base ci-après relatifs à la collaboration et à la coordination intersectorielles en tenant compte, le cas échéant, des instructions pertinentes de l'AMNT‑16:

a) [Résolution 1 de l'AMNT-16](https://www.itu.int/pub/publications.aspx?lang=en&parent=T-RES-T.1-2016) – *Règlement intérieur du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT*;

b) [Résolution 18 de l'AMNT-16](https://www.itu.int/pub/publications.aspx?lang=en&parent=T-RES-T.18-2016) – *Principes et procédures applicables à la répartition des tâches et au renforcement de la coordination et de la coopération entre le Secteur des radiocommunications de l'UIT, le Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT et le Secteur du développement des télécommunications de l'UIT*;

c) [Recommandation UIT-T A.1](https://www.itu.int/rec/T-REC-A.1) – *Méthodes de travail des Commissions d'études du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT*.

8) Les réunions du Groupe du Rapporteur doivent se dérouler sans documents papier et utiliser les méthodes de travail électroniques. Si nécessaire, le Groupe du Rapporteur peut organiser une réunion présentielle, laquelle devrait avoir lieu juste avant ou juste après la réunion du GCNT.

## A.5 Mandat du Groupe du Rapporteur du GCNT sur le Plan stratégique et Plan opérationnel (RG-SOP)

Soumettre des contributions pertinentes au Groupe de travail du Conseil chargé d'élaborer le projet de Plan stratégique.

Annexe B  
  
Résumé des résultats des travaux des Groupes du Rapporteur du GCNT

| Groupe | Rapport | Notes de liaison envoyées | Futures réunions |
| --- | --- | --- | --- |
| RG-StdsStrat | [TD83R4](https://www.itu.int/md/T17-TSAG-170501-TD-GEN-0083) | * [TD112](https://www.itu.int/md/T17-TSAG-170501-TD-GEN-0112)/TSAG-LSxxx pour information à l'intention du JTC 1 de l'ISO/CEI sur la coopération | * Réunion fin juin/début juillet 2017 (date exacte à déterminer) avec participation à distance. * Réunion juste avant ou juste après la 9ème réunion du groupe CTO, 24 septembre 2017 à Busan (République de Corée), même endroit qu'ITU Telecom World 2017. Avec participation à distance. * Réunion juste avant ou juste après la réunion du groupe CxO pour la région des Etats arabes, prévue le 7 décembre 2017 à Dubaï (Emirats arabes unis) avec participation à distance. * Réunion en janvier/février 2018 avec participation à distance. |
| RG-WP | [TD84](https://www.itu.int/md/T17-TSAG-170501-TD-GEN-0084) | * [TD84](https://www.itu.int/md/T17-TSAG-170501-TD-GEN-0084) Annexe C/[TSAG-LS6](https://www.itu.int/ifa/t/2017/ls/tsag/sp16-tsag-oLS-00006.zip) pour suite à donner, à envoyer d'ici à février 2018 à toutes les CE concernant les thèmes de travail obsolètes et les rapports des CE sur les activités menées en tant que commissions d'études directrices.  * [TD84](https://www.itu.int/md/T17-TSAG-170501-TD-GEN-0084) Annexe D + [TD104](https://www.itu.int/md/T17-TSAG-170501-TD-GEN-0104)/[TSAG-LS5](https://www.itu.int/ifa/t/2017/ls/tsag/sp16-tsag-oLS-00005.docx) pour suite à donner, à envoyer aux CE 2, 3, 12, 16 et 17 de l'UIT-T d'ici à février 2018 et pour information aux CE 5, 9, 11, 13, 15 et 20 de l'UIT‑T, concernant la transmission des résultats des travaux du FG-DFS (Groupe spécialisé sur les services financiers numériques).  * [TD121](https://www.itu.int/md/T17-TSAG-170501-TD-GEN-0121)/[TSAG-LS2](https://www.itu.int/ifa/t/2017/ls/tsag/sp16-tsag-oLS-00002.zip) pour suite à donner à l'intention du GCNT sur la manière d'accroître le nombre de réponses aux questionnaires de la part des pays en développement. | * Prochaine réunion du GCNT en 2018 |
| RG-WM | [TD 85R1](https://www.itu.int/md/T17-TSAG-170501-TD-GEN-0085) |  | * Révision du manuel à l'intention des Rapporteurs et des éditeurs (fin septembre 2017, à confirmer). * Début de l'examen des Recommandations UIT-T A.1 et UIT-T A.13 et de la Résolution 1 comme demandé dans la contribution ([C017](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=T17-TSAG-C-0017)) soumise par les Etats-Unis. (début décembre 2017, à confirmer). |
| RG-SC | [TD86](https://www.itu.int/md/T17-TSAG-170501-TD-GEN-0086) | * [TD102](https://www.itu.int/md/T17-TSAG-170501-TD-GEN-0102)R1/[TSAG-LS1](https://www.itu.int/ifa/t/2017/ls/tsag/sp16-tsag-oLS-00001.zip) pour observation, à envoyer d'ici au 28 février 2018 à l'ISCT, au GCDT, à toutes les CE de l'UIT-D, au GCR, à toutes les CE de l'UIT-R et aux CE 2, 3, 5, 9, 11, 12, 13, 15, 16, 17 et 20 de l'UIT-T, concernant la coordination entre les Secteurs de l'UIT.  * [TD113](https://www.itu.int/md/T17-TSAG-170501-TD-GEN-0113)/[TSAG-LS4](https://www.itu.int/ifa/t/2017/ls/tsag/sp16-tsag-oLS-00004.docx) pour information, à l'intention de toutes les commissions d'études de l'UIT-D, de l'UIT-R et de l'UIT-T, concernant la déclaration de l'IAB sur le protocole IPv6.  * [TD117R1](https://www.itu.int/md/T17-TSAG-170501-TD-GEN-0117)/[TSAG-LS3](https://www.itu.int/ifa/t/2017/ls/tsag/sp16-tsag-oLS-00003.docx) pour suite à donner, à envoyer d'ici au 12 mars 2018 à toutes les commissions d'études de l'UIT-T, concernant le code source ouvert.  * [TD118](https://www.itu.int/md/T17-TSAG-170501-TD-GEN-0118)/[TSAG-LS7](https://www.itu.int/ifa/t/2017/ls/tsag/sp16-tsag-oLS-00007.zip) à l'intention de toutes les commissions d'études de l'UIT-T concernant la liste des mécanismes de collaboration à l'UIT-T. | * Prochaine réunion du GCNT en 2018 |
| RG-SOP | [TD87](https://www.itu.int/md/T17-TSAG-170501-TD-GEN-0087) |  | * Prochaine réunion du GCNT en 2018 |

Annexe C  
  
Mandat du Groupe spécialisé de l'UIT-T sur la monnaie numérique, y compris la monnaie fiduciaire numérique (FG-DFC)

# 1 Considérations générales

Les services d'argent sur mobile et autres services financiers numériques sont en passe de devenir l'une des plus grandes réussites en matière d'utilisation des télécommunications/TIC au service du développement socioéconomique dans de nombreux pays, en particulier dans le pays en développement. L'utilisation de téléphones mobiles pour accéder à des services financiers ouvre des perspectives pour stimuler la croissance et le développement. Parallèlement, les services financiers sur mobile peuvent apporter beaucoup à l'industrie des télécommunications/TIC qui deviendrait l'infrastructure indispensable pour permettre à tout un chacun d'accéder aux services financiers de demain.

L'expression "monnaie fiduciaire numérique" (DFC) est utilisée par le TC68/SC7 de l'ISO dans le cadre de l'attribution d'un code de monnaie; on trouve également l'expression "monnaie numérique émise par la banque centrale", utilisée dans un livre blanc publié par la Banque d'Angleterre.

Le Groupe spécialisé de l'UIT-T sur la monnaie numérique, y compris la monnaie fiduciaire numérique est chargé d'étudier un nouveau thème, à savoir celui de l'infrastructure de réseau pour la monnaie fiduciaire numérique, qui n'a pas été examiné par le Groupe spécialisé sur les services financiers numériques (FG-DFS). Il a pour objet d'étudier les lacunes identifiées par le Groupe FG‑DFS, à savoir l'interopérabilité, la conformité réglementaire et la sécurité en ce qui concerne l'utilisation de la monnaie fiduciaire numérique (DFC). Les technologies DFC n'ont pas vocation à remplacer ou à concurrencer les services financiers numériques existants, mais plutôt à compléter l'écosystème des services financiers numériques tout entier en assurant la sécurité, l'interopérabilité et la conformité au niveau de l'infrastructure grâce à un instrument numérique sécurisé émis par une banque centrale et en circulation dans l'ensemble du système. La monnaie fiduciaire numérique diffère de l'argent sur mobile en ce qu'elle remplace l'entrée simple stockée sur le registre privé d'un fournisseur de services d'argent sur mobile par un objet numérique DFC sécurisé par des moyens de cryptographie et émis par une banque centrale équivalant sur le plan légal à la monnaie papier contre laquelle il vient d'être échangé. Alors que l'entrée d'argent sur mobile stocké dans le registre privé n'a de valeur que dans le cadre d'une transaction dans le cadre dudit registre, les utilisateurs de la monnaie DFC peuvent effectuer des transactions avec toute autre personne sur le réseau des fournisseurs de services d'argent sur mobile ainsi qu'avec les banques qui utilisent ce type de monnaie, ce qui permet d'assurer une interopérabilité ininterrompue, d'effectuer des règlements de manière instantanée, de se protéger contre la contrefaçon et d'assurer la conformité avec le droit monétaire du pays.

De nombreuses banques centrales, notamment la Réserve fédérale des Etats-Unis, la Banque d'Angleterre et la Banque populaire de Chine, ont déclaré qu'elles menaient des travaux et des activités de recherche concernant une monnaie numérique émise par la banque centrale. Etant donné que des mises en oeuvre de la monnaie fiduciaire numérique utilisant différentes technologies ont débuté et en sont à des stades différents, l'objectif du Groupe spécialisé est qu'il soit tenu compte de toutes les solutions dans les discussions. Comme la monnaie fiduciaire au format papier qui a joué un rôle essentiel dans l'inclusion financière au cours des siècles passés et continue de le faire, une monnaie fiduciaire numérique doit également être accessible à tous les habitants d'un pays et pourrait jouer un rôle moteur pour parvenir plus rapidement à l'interopérabilité des services

financiers numériques. L'infrastructure des télécommunications/TIC constitue aujourd'hui la plate‑forme la plus efficace pour aider les banques centrales à émettre une monnaie numérique en vue d'atteindre cet objectif. La monnaie fiduciaire numérique exigera la mise en place de services encore plus efficaces, plus sécurisés et plus interopérables dans le cadre de l'infrastructure TIC.

Ce Groupe spécialisé examinera les problèmes essentiels que sont la sécurité, l'interopérabilité, la prévention des contrefaçons et la protection des consommateurs/l'adoption de la monnaie fiduciaire numérique.

# 2 Mandat

Ce groupe sera chargé d'étudier les plates-formes de monnaie fiduciaire numérique, en particulier les fonctionnalités et les caractéristiques de ces plates-formes, les problèmes de sécurité à résoudre pour empêcher la contrefaçon de la monnaie numérique et réussir à assurer l'interopérabilité avec les autres systèmes de paiement.

Le Groupe spécialisé de l'UIT-T sur la monnaie numérique, y compris la monnaie fiduciaire numérique, sera composé de techniciens et de spécialistes de banques centrales, d'autorités de régulation des TIC, d'institutions financières, de fournisseurs de services financiers, de professionnels de la sécurité, d'autres organismes de normalisation comme Global Platform et l'ISO, et des milieux universitaires qui se pencheront, d'une part, sur la gouvernance, l'appui à l'infrastructure TIC et les aspects liés à la sécurité de la monnaie fiduciaire numérique et, d'autre part, sur les mesures qui en découlent si l'on veut que les projets et solutions TIC continuent d'être aussi efficaces. Le Groupe spécialisé analysera les projets et solutions TIC dans le domaine des services d'infrastructure afin de déterminer de quelle manière des instruments numériques interopérables et leurs applications peuvent améliorer les solutions et projets relatifs à l'inclusion numérique du point de vue de la conformité réglementaire, de la sécurité, des protocoles et processus que les commissions d'études de l'UIT-T peuvent normaliser et des bonnes pratiques qui pourraient faciliter la mise en oeuvre de ces solutions à l'échelle mondiale.

Les travaux du Groupe spécialisé porteront avant tout sur la monnaie fiduciaire numérique et ne concerneront ou ne privilégieront pas une solution particulière précise.

Le Groupe spécialisé étudiera les fonctionnalités de réseau nécessaires pour prendre en charge la monnaie fiduciaire numérique, y compris les exigences concernant la sécurité des réseaux et les protocoles, ainsi que l'interopérabilité entre la monnaie fiduciaire numérique et les autres monnaies numériques.

## 2.1 Objectifs

Les principaux objectifs du Groupe spécialisé sont les suivants:

• Etudier les avantages et les incidences économiques de l'introduction de la monnaie fiduciaire numérique dans le cadre de l'argent sur mobile.

• Etudier l'écosystème de la mise en oeuvre de la monnaie fiduciaire numérique au service de l'inclusion financière.

• Recenser les architectures de réseau fonctionnelles de référence et les composantes des processus nécessaires pour mettre en oeuvre la monnaie fiduciaire numérique et l'intégration avec les systèmes de paiement existants, afin d'assurer l'interopérabilité.

• Recenser les cas d'utilisation, les exigences et les applications de la monnaie fiduciaire numérique.

• Appréhender de manière plus précise les questions liées à la sécurité, aux incidences réglementaires, à la protection des consommateurs, à la prévention des fraudes et à la contrefaçon pour les services financiers numériques et mieux comprendre comment la monnaie fiduciaire numérique peut apporter des solutions dans ces domaines.

• Recenser les questions essentielles concernant la sécurité, la transparence et la possibilité de vérification au niveau national associées aux technologies DFC et élaborer des lignes directrices concernant la mise en place de dépôts fiduciaires associés aux composants logiciels et matériels essentiels afin de garantir la confiance et la possibilité de vérification.

• Identifier de nouveaux domaines de normalisation pour les commissions d'études de l'UIT‑T.

## 2.2 Relations

Le Groupe spécialisé travaillera en étroite collaboration avec toutes les commissions d'études de l'UIT‑T et de l'UIT-D, en particulier avec la CE 17 de l'UIT-T.

Le Groupe spécialisé travaillera en collaboration avec les entités compétentes, conformément à la Recommandation UIT-T A.7.

Ces entités pourront être des institutions financières, des régulateurs des télécommunications, des régulateurs financiers, des organisations non gouvernementales (ONG), des décideurs, des organismes de normalisation, des forums et consortiums du secteur (comme le TC 68 de l'ISO, W3C, etc.), des réseaux de systèmes de paiement, des sociétés de transfert d'argent, des entreprises du secteur des TIC, des établissements universitaires, des instituts de recherche et d'autres organisations pertinentes.

## 2.3 Tâches spécifiques et produits finals

Les principales tâches du Groupe spécialisé seront les suivantes:

• Créer une base de données de documents sur les aspects juridiques, réglementaires et politiques de la monnaie fiduciaire numérique, qui servira de base pour la gouvernance.

• Recueillir et rassembler des informations sur les initiatives et activités que mènent actuellement les parties prenantes s'intéressant à la monnaie fiduciaire numérique. Cette tâche consistera notamment à définir des cas d'utilisation et des exigences et à recenser les normes existantes relatives au déploiement des services financiers numériques dans le monde.

• Effectuer une analyse comparative entre les services d'infrastructure TIC existants et les éléments nécessaires pour une solution DFC parfaitement interopérable.

• Effectuer une analyse comparative sur les travaux menés à bien sur les services financiers numériques, les travaux en cours dans le cadre du TC 307 de l'ISO et les autres travaux en cours sur les services financiers numériques.

• Rassembler les bonnes pratiques et les enseignements tirés des initiatives en cours visant à assurer l'interopérabilité entre les différents systèmes de paiement grâce à l'intégration des systèmes de paiement traditionnels et de la monnaie fiduciaire numérique.

• Etudier les cas d'utilisation de l'architecture et de l'infrastructure TIC employées pour la mise en oeuvre de la monnaie fiduciaire numérique.

• Evaluer les avantages et les enseignements tirés des mises en oeuvre des technologies existantes en matière de monnaie fiduciaire numérique, en se concentrant sur les incidences de la monnaie fiduciaire numérique sur le renforcement de la sécurité et de l'interopérabilité des services financiers numériques afin d'accroître l'inclusion numérique.

• Evaluer les normes et les bonnes pratiques actuelles en matière de sécurité, qui ont été élaborées par d'autres organismes de normalisation et consortiums privés et sont applicables aux différentes composantes d'une infrastructure TIC utilisant la monnaie fiduciaire numérique.

• Etudier les travaux de normalisation en cours sur la monnaie fiduciaire numérique, afin d'identifier les domaines dans lesquels l'UIT-T pourrait mener des travaux de normalisation.

• Le Groupe spécialisé transmettra les produits finals à l'entité de rattachement, au moins quatre semaines calendaires avant que celle-ci se réunisse.

Les principaux résultats attendus des travaux du Groupe spécialisé sont les suivants:

• Ensemble de documents servant de base sur les aspects de gouvernance pour la monnaie fiduciaire numérique du point de vue des banques centrales et des régulateurs.

• Rapport sur les bonnes pratiques et les lignes directrices relatives aux politiques et procédures pour garantir la sécurité, la transparence et la possibilité de vérification au niveau national pour les composants technologiques essentiels.

• Rapport sur les possibles avantages économiques et incidences de la monnaie fiduciaire numérique sur l'écosystème des paiements sur mobile.

• Rapport sur la terminologie (y compris la définition des termes) et la taxinomie de la monnaie fiduciaire numérique et de son écosystème.

• Rapport sur l'écosystème de la monnaie fiduciaire numérique, décrivant le rôle et les attributions des différentes parties prenantes et les cas d'utilisation au service de l'inclusion financière.

• Rapport sur les scénarios d'interopérabilité pour la mise en oeuvre de la monnaie fiduciaire numérique.

• Architecture de sécurité et modèle de référence pour la mise en oeuvre de la monnaie fiduciaire numérique.

• Rapport sur les cas d'utilisation de la monnaie fiduciaire numérique et cadre d'intégration avec les systèmes de paiement existants en vue d'assurer l'interopérabilité et de protéger les consommateurs.

• Rapport sur les cas d'utilisation de l'analyse des mégadonnées dans la mise en oeuvre de la monnaie fiduciaire numérique.

• Rapport sur un modèle de référence concernant la sécurité et la gouvernance des TIC pour la monnaie fiduciaire numérique et cadre de garantie du respect de la conformité.

• Rapports sur les nouveaux domaines de normalisation pour les commissions d'études de l'UIT-T.

• Organisation d'ateliers et de manifestations thématiques afin de recueillir les contributions des diverses parties prenantes.

## 2.4 Rattachement

Le Groupe spécialisé est rattaché au GCNT.

## 2.5 Equipe de direction

Voir le § 2.3 de la Recommandation UIT-T A.7.

# 

Annexe D  
  
Mandat du nouveau Groupe spécialisé de l'UIT-T sur l'application   
de la technologie des registres distribués (FG DLT)

# 1 Justification et domaine de compétence

Ces derniers temps, la technologie des registres distribués (DLT) est devenue l'une des innovations de rupture, au potentiel énorme pour changer radicalement notre économie, notre culture et notre société. La technologie DLT repose sur des registres ouverts, répartis et sécurisés, dans lesquels on peut enregistrer toutes les opérations ou activités en ligne entre les entités concernées de manière efficace et vérifiable.

Sur le plan théorique, la technologie DLT est sécurisée de par sa conception et c'est un exemple de système informatique réparti ayant une grande tolérance aux pannes. La technologie DLT permet donc d'établir des consensus décentralisés.

La technologie DLT permet d'assurer des applications/services financiers/non financiers décentralisés novateurs, tels que les services électroniques et les services basés sur l'IoT, ce qui évite de recourir à des tierces parties intermédiaires. Les résultats des travaux de ce Groupe spécialisé pourront s'appliquer aux services électroniques.

Par conséquent, la technologie DLT peut s'appliquer pour l'enregistrement d'événements, la consignation d'opérations de paiement et d'autres activités de gestion de dossiers, la gestion des identités, le traitement des opérations et la fourniture de preuves de la provenance de données.

Le Groupe FG DLT sera une plate-forme ouverte qui permettra aux parties prenantes concernées – par exemple les régulateurs des télécommunications, les régulateurs financiers, les prestataires de services, les fournisseurs de plates-formes, les opérateurs de réseau, les organisations internationales et les forums et consortiums du secteur – d'échanger des connaissances, des bonnes pratiques et des enseignements tirés dans le domaine afin d'identifier les cadres normalisés qui sont nécessaires pour pouvoir développer les applications et services reposant sur la technologie DLT à l'échelle mondiale.

Le Groupe FG DLT, tel qu'il est proposé sous les auspices du GCNT, pourra aborder un certain nombre de sujets liés à la technologie DLT, par exemple les cas d'utilisation et les applications, les exigences pour la mise en oeuvre, les aspects réglementaires et de politique générale, les aspects de sécurité et de protection de la vie privée, etc.

Le Groupe FG DLT pourra être constitué de plusieurs groupes de travail chargés des questions et sujets mentionnés ci-dessus.

## 2 Groupe spécialisé de l'UIT-T sur l'application de la technologie des registres distribués (FG DLT)

Le Groupe FG DLT de l'UIT-T analysera les applications et les services reposant sur la technologie DLT qui peuvent être normalisés par les commissions d'études de l'UIT-T, déterminera les bonnes pratiques et les orientations susceptibles de faciliter la mise en oeuvre de ces applications et services à l'échelle mondiale et définira une marche à suivre en ce qui concerne les études à mener par les commissions d'études de l'UIT-T, afin de répondre aux besoins urgents du marché.

Le Groupe élaborera une feuille de route relative à la normalisation de la sécurité des services interopérables reposant sur la technologie DLT, compte tenu des activités que mènent actuellement les divers groupes, organismes de normalisation et forums concernés. Il mettra également au point un kit pratique réglementaire à l'intention des décideurs nationaux et des autorités nationales de régulation des Etats Membres de l'UIT.

Le Groupe spécialisé entretiendra une collaboration étroite avec les commissions d'études concernées de l'UIT-T et invitera également des entités non membres de l'UIT-T à prendre part à ses travaux.

## 2.1 Objectifs

Pour faciliter l'élaboration de ressources destinées à servir de base à la mise au point de normes mondiales sur les applications et services reposant sur la technologie DLT, le Groupe spécialisé poursuivra les objectifs suivants:

• Etablir des liaisons et des relations avec d'autres organisations susceptibles de contribuer aux activités de normalisation basées sur la technologie DLT.

• Décrire l'écosystème des applications et services reposant sur la technologie DLT et déterminer les rôles et responsabilités respectifs des parties prenantes dans cet écosystème.

• Recenser les cas d'utilisation dans lesquels ont été mis en oeuvre avec succès des applications et services reposant sur la technologie DLT.

• Proposer de futurs sujets d'étude pour l'UIT-T, en indiquant les activités correspondantes pour les diverses commissions d'études de l'UIT-T, par exemple:

– Etudier les principes, le champ d'application, le cadre conceptuel et les cas d'utilisation liés aux services reposant sur la technologie DLT.

– Etudier les caractéristiques des services reposant sur la technologie DLT et les exigences relatives à ces services.

– Etudier le cadre architectural et les technologies de communication pour les services reposant sur la technologie DLT.

– Analyser et évaluer l'état actuel de la technologie DLT et sa maturité.

– Etudier les aspects de sécurité et de protection de la vie privée liés aux applications et services reposant sur la technologie DLT.

– Examiner les moyens d'accroître la confiance en ligne grâce à la technologie DLT.

– Offrir un cadre pour échanger des conclusions et pour faciliter le dialogue sur les incidences politiques et réglementaires de la technologie DLT entre les entreprises travaillant sur des applications DLT et les régulateurs de divers secteurs industriels/économiques.

– Identifier les parties prenantes avec lesquelles l'UIT‑T pourrait poursuivre la collaboration et déterminer les activités qui pourraient être menées collectivement ainsi que les prochaines étapes.

## 2.2 Relations

Le Groupe spécialisé travaillera en étroite collaboration avec toutes les commissions d'études de l'UIT‑T, en particulier les CE 11, 13, 16, 17 et 20. Il assurera une coordination avec le Groupe FG DPM et avec l'initiative Tous unis pour des villes intelligentes et durables (U4SSC) sous les auspices de la Commission d'études 20 de l'UIT, selon qu'il conviendra.

Le Groupe spécialisé FG DLT collaborera avec les entités pertinentes, conformément aux dispositions de la Recommandation UIT-T A.7.

Ces entités sont les suivantes: institutions financières, régulateurs des télécommunications, régulateurs financiers, organisations non gouvernementales (ONG), décideurs, organismes de normalisation, forums et consortiums du secteur (tels que: ISO TC 307, ISO/CEI JTC 1, GSMA, SWIFT, etc.), réseaux de systèmes de paiement, sociétés de transfert d'argent, entreprises du secteur des TIC, établissements universitaires, instituts de recherche et autres organisations pertinentes.

## 2.3 Tâches spécifiques et produits finals

• Utiliser les produits finals relatifs à la technologie DLT qui ont été élaborés par le Groupe FG-DFS et étudier les lacunes que présentent ces produits finals par rapport aux objectifs à atteindre.

• Recueillir et rassembler des informations sur les initiatives et activités que mènent actuellement les parties prenantes s'intéressant aux applications et services reposant sur la technologie DLT. Cette tâche consistera notamment à exposer des cas d'utilisation et à recenser les normes relatives aux services reposant sur la technologie DLT dans le monde.

• Elaborer un document qui rende compte de la manière dont les technologies permettent d'assurer des applications et des services grâce à la nature sous-jacente de l'écosystème, y compris les bonnes pratiques relatives au cadre réglementaire et de politique générale, les méthodes d'évaluation des risques et les modèles économiques utilisés.

• Elaborer un rapport sur la terminologie (y compris la définition des termes) et la taxinomie des applications et services reposant sur la technologie DLT et de leur écosystème.

• Elaborer un rapport sur les obstacles potentiels au déploiement des services reposant sur la technologie DLT.

• Etudier et analyser les incidences de l'exigence d'interopérabilité et d'interconnexion des services reposant sur la technologie DLT. Il s'agira notamment d'élaborer une feuille de route relative à la normalisation des services interopérables reposant sur la technologie DLT, compte tenu des difficultés et des bonnes pratiques en matière d'interopérabilité.

• Etudier et analyser les incidences des normes pour les transferts d'argent transfrontaliers

• Etudier et analyser les problèmes de compétitivité technique qui pourraient freiner le déploiement des services reposant sur la technologie DLT.

• Elaborer un kit pratique réglementaire à l'intention des décideurs et des autorités de régulation pour faire progresser l'adoption des services reposant sur la technologie DLT.

• Organiser des ateliers thématiques régionaux afin de recueillir les contributions des diverses parties prenantes. Ces ateliers offriront un cadre pour étudier les bonnes pratiques relatives à l'harmonisation des cadres juridiques et réglementaires pour les applications et services reposant sur la technologie DLT au niveau mondial. Les ateliers rassembleront des régulateurs des télécommunications, des régulateurs financiers, des décideurs et autres parties concernées, afin de cerner les enjeux et de définir les priorités, d'échanger des informations et des bonnes pratiques dans le cadre de l'apprentissage entre pairs et à l'aide de processus de diffusion des connaissances, et de dégager des possibilités d'intervention en matière de politiques pour promouvoir l'inclusion financière.

• Rédiger des rapports techniques qui rendent compte des lacunes en matière de normalisation et présentent des solutions pour y remédier, et qui définissent les futurs travaux de normalisation à mener par les commissions d'études de l'UIT-T dans le domaine des services reposant sur la technologie DLT.

• Transmettre les produits finals à l'entité de rattachement, au moins quatre semaines calendaires avant que celle-ci se réunisse.

## 2.4 Rattachement

Le Groupe spécialisé est rattaché au GCNT.

## 2.5 Equipe de direction

Voir le § 2.3 de la Recommandation UIT-T A.7.

## 2.6 Participation

Voir le § 3 de la Recommandation UIT-T A.7. Une liste des participants sera tenue à jour pour référence et transmise à l'entité de rattachement.

Il est important de mentionner que les participants aux travaux du Groupe spécialisé doivent soumettre des contributions et participer activement.

## 2.7 Appui administratif

Voir le § 5 de la Recommandation UIT-T A.7.

## 2.8 Aspects financiers généraux

Voir les § 4 et 10.2 de la Recommandation UIT-T A.7.

## 2.9 Réunions

La fréquence et le lieu des réunions seront fixés par le Groupe spécialisé et le calendrier général des réunions sera annoncé dès que possible Pour ses travaux, le Groupe spécialisé organisera des téléconférences ainsi que des réunions physiques. Le Groupe spécialisé décidera de la tenue des réunions, qu'il annoncera par voie électronique (courrier électronique, site web, etc.) au moins quatre semaines à l'avance.

## 2.10 Contributions techniques

Les contributions doivent être soumises au moins douze jours calendaires avant l'ouverture de la réunion.

## 2.11 Langue de travail

La langue de travail est l'anglais.

## 2.12 Approbation des produits finals

Les produits finals doivent être approuvés par consensus.

## 2.13 Lignes directrices de travail

Voir le § 13 de la Recommandation UIT-T A.7.

## 2.14 Rapports d'activité

Voir le § 11 de la Recommandation UIT-T A.7.

## 2.15 Annonce de la création du Groupe spécialisé

La création du Groupe spécialisé sera annoncée par l'intermédiaire d'une Circulaire du TSB adressée à l'ensemble des membres de l'UIT, dans le bulletin d'actualités de l'UIT-T, et par d'autres moyens, y compris la communication avec les autres organisations concernées.

## 2.16 Echéances et durée du mandat du Groupe spécialisé

La durée du mandat du Groupe spécialisé est d'un an et demi à compter de la première réunion du Groupe, mais pourra être prorogée le cas échéant sur décision de l'entité de rattachement.

La première échéance prévue est la suivante:

• Première réunion du Groupe spécialisé: troisième trimestre de 2017

## 2.17 Politique en matière de brevets

Voir le § 9 de la Recommandation UIT-T A.7.

Annexe E  
  
Mandat mis à jour de l'Activité conjointe de coordination sur l'accessibilité   
et les facteurs humains (JCA-AHF)

Domaine de compétence

L'Activité conjointe de coordination sur l'accessibilité et les facteurs humains (JCA-AHF) coordonne les activités relatives à l'accessibilité et aux facteurs humains afin d'éviter toute répétition des tâches et de veiller à ce que les besoins des personnes handicapées et des personnes ayant des besoins particuliers soient pris en compte, conformément à la [Résolution 175 (Rév. Busan, 2014)](http://www.itu.int/en/ITU-T/accessibility/Documents/ITU%20PP-14%20Resolution%20175.pdf) de la Conférence de plénipotentiaires de l'UIT et à la [Résolution 70 (Rév. Hammamet, 2016)](http://www.itu.int/pub/T-RES-T.70-2016) de l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT).

Les tâches du JCA-AHF sont les suivantes:

a) Sensibiliser les rédacteurs de normes et les aider à intégrer des fonctionnalités d'accessibilité dans les normes relatives à l'accessibilité des télécommunications/TIC, pour permettre l'inclusion des personnes handicapées et des personnes ayant des besoins particuliers, y compris des personnes souffrant de handicaps liés à l'âge, des personnes analphabètes, des femmes, des enfants et des peuples autochtones.

b) Aider les commissions d'études à identifier les possibilités et les solutions faisant appel à la normalisation susceptibles d'améliorer les aspects de leurs travaux se rapportant à l'accessibilité et aux facteurs humains.

c) Communiquer, coopérer et collaborer concernant les activités liées à l'accessibilité:

i) avec toutes les commissions d'études de l'UIT-T, de l'UIT-D et de l'UIT-R, ainsi qu'avec tous les groupes de l'UIT concernés;

ii) avec les organisations extérieures, y compris d'autres organisations des Nations Unies, l'ISO, la CEI, les organisations de normalisation, les groupes du secteur privé, les établissements universitaires et les organisations de personnes handicapées;

d) Encourager et inciter les personnes handicapées à se représenter elles-mêmes dans le cadre du processus de normalisation, afin de veiller à ce que leurs expériences, leurs avis et leurs opinions soient pris en considération dans tous les travaux de toutes les commissions d'études de l'UIT.

e) Formuler des avis afin d'améliorer et de garantir l'accessibilité des installations et des services de l'UIT, notamment des moyens électroniques et de l'ensemble des bâtiments de l'Union, afin de faciliter la pleine participation des personnes handicapées aux manifestations organisées par l'UIT.

La JCA-AHF encouragera l'utilisation des documents techniques de l'UIT-T, [FSTP-TACL](http://www.itu.int/pub/publications.aspx?lang=en&parent=T-TUT-FSTP-2006-TACL) "*Liste de contrôle sur l'accessibilité des télécommunications à l'intention des rédacteurs de normes*", [FSTP‑ACC-RemPart](http://www.itu.int/dms_pub/itu-t/opb/tut/T-TUT-FSTP-2015-ACC-PDF-E.pdf) "*Lignes directrices pour faciliter la participation à distance aux réunions pour tous*", et [FSTP-AM](http://www.itu.int/dms_pub/itu-t/opb/tut/T-TUT-FSTP-2015-AM-PDF-E.pdf) "*Lignes directrices pour des réunions accessibles*", ainsi que des Recommandations [UIT-T F.790](http://www.itu.int/ITU-T/recommendations/rec.aspx?rec=9017) "*Lignes directrices relatives à l'accessibilité des télécommunications pour les personnes âgées et les handicapés*" et [UIT-T F.791](http://www.itu.int/itu-t/recommendations/rec.aspx?rec=12624) "*Termes et définitions concernant l'accessibilité*". La JCA-AHF insistera sur l'importance de la mise en oeuvre de la conception universelle lors de la mise au point d'un service, d'un produit ou d'un terminal de télécommunication/TIC accessible et de l'élaboration de lignes directrices relatives à l'accessibilité, conformément à la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées.

La JCA-AHF encourage la participation active de toutes les commissions d'études de l'UIT à ses activités et invite les Présidents des commissions d'études à rappeler aux participants à leurs réunions de tenir dûment compte des Résolutions, documents techniques et Recommandations en matière d'accessibilité susmentionnés. Elle désigne un représentant chargé de la liaison auprès de chaque commission d'études/Secteur de l'UIT et/ou auprès des groupes de travails appropriés. Il devrait incomber à ces représentants de transmettre toutes les demandes relatives à l'accessibilité à la JCA-AHF et de l'informer de tous les travaux en cours liés à l'accessibilité pour les personnes handicapées.

La JCA mène ses activités conformément aux dispositions du § 2.2 de la Recommandation UIT‑T A.1.

Appui administratif

Le Bureau de la normalisation des télécommunications (TSB) de l'UIT‑T fournira à la JCA-AHF les services de secrétariat et les moyens dont elle aura besoin.

Réunions

La JCA se réunira au moins deux fois par an et élaborera des notes de liaison selon qu'il convient à l'intention des groupes concernés au sujet de ses travaux. La JCA-AHF travaillera par voie électronique en organisant pour ce faire des téléconférences avec sous-titrage et tiendra des réunions traditionnelles avec interprétation en langue des signes sur demande. Ces réunions seront ouvertes à tous les groupes concernés de l'UIT et organisée en coordination avec ces groupes, le cas échéant, afin de faciliter la participation des personnes handicapées.

Rattachement et rapports d'activité

La JCA-AHF rendra compte de ses activités aux réunions du GCNT, qui est l'entité à laquelle est rattachée, et des commissions d'études pertinentes. Elle transmettra également tous ses rapports au Directeur du TSB afin de faciliter l'élaboration de son rapport au Conseil de l'UIT concernant la mise de toutes les Résolutions relatives à l'accessibilité.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. Les archives des diffusions sur le web peuvent être consultées, avec leurs sous‑titres, à l'adresse suivante: <https://www.itu.int/en/ITU-T/tsag/2017-2020/Pages/webcasts-l.aspx>. Pour la diffusion sur le web, lien direct, cliquez [ici](hhttps://www.itu.int/en/ITU-T/tsag/2017-2020/Pages/webcasts-a.aspx); pour l'enregistrement des sous-titres, lien direct, cliquez [ici](https://www.itu.int/en/ITU-T/tsag/2017-2020/Documents/Captioning/TSAG-Captioning-May2017.zip). [↑](#footnote-ref-1)